CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

27e ANNÉE



CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DE LIÉGE

27e ANNÉE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÉGE

27º ANNÉE



CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liegeois

ABONNEMENT:
15 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne la Chronique, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtlus

Procès verbal de la séance du 27 décembre 1935

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. A. Baar, président.

Sont présents :

MM. Dumont, Toussaint, Laloux, Pirlet, Pholien, le baron de Sélys-Longchamps, Magnette, membres de la Commission administrative.

MM. Dr Wibin, L. E. Halkin, Harsin, Heuse, Collart, membres effectifs.

Mme et M^{lle} Hans; M^{lles} Janne, Michaux, Robert, Will, Wauters, Pirnet, Goderniaux, Buchet, Piérard; MM. Tancré, Boniver, Durieux, Thyou, Demoulin, Thibout, Larbalette, Matagne, Dhamen, de Buggenoms, Hanson, Flamand, Piret, Jamin, de Bidlot, Dejace, Hanquet, Lucien Baar, de Froidcourt, Wibail, Roland, de Schaetzen.

M^{11e} van Heule, MM. François et Servais, empêchés, se sont excusés. Le procès-verbal de la séance de novembre est lu et adopté.

Le président annonce à l'assemblée que l'A. M. I. A. L., terminant la 3º année de son existence, a voulu enrichir nos musées d'une pièce importante. Elle a acquis et donné à l'Institut un ostensoir en argent ciselé et gravé aux poinçons de Maximilien de Bavière, qui a figuré à l'exposition de Liége en 1905. La pièce, datée de 1683, porte une inscription du donateur, le Sire de Masbourg, et ses armoiries, gravées sur le pied.

M. le président remercie vivement le comité de l'A. M. I. A. L. pour ce don précieux et fait un nouvel appel en vue d'amener de nouveaux membres à l'A. M. I. A. L., qui aideront celle-ci dans l'accomplissement du but qu'elle s'est proposé : l'enrichissement de nos collections.

Communication de M. F. Magnette:

« Henri Pirenne et l'Histoire liégeoise »

Le conférencier s'est attaché à montrer en quoi le regretté Henri Pirenne, bien avant d'avoir été l'historien de la Belgique, s'était signalé à l'attention par des travaux du plus vif intérêt ayant trait au passé du pays de Liége. Il analyse chacun de ses travaux, en marque la valeur et le caractère de nouveauté dans l'historiographie liégeoise. Il précisa également la part que les annales de la principauté-évêché de Liége occupent dans la grande œuvre de l'Histoire de Belgique. Il justifie ainsi la gratitude que l'Institut doit à Henri Pirenne, dont il avait fait l'un de ses membres d'honneur, en souvenir des services que le grand historien lui avaient rendus et de l'intérêt qu'il portait à ses travaux.

Le président remercie chaleureusement M. Magnette de cette très intéressante communication.

Présentation de membres associés :

Les candidatures suivantes sont présentées en qualité de membres associés :

M¹le Thibert, rue Raikem; MM. René Deprez, Ingénieur A. I. Lg., 57, rue de l'Académie et William Legrand, professeur à l'Athénée de Stavelot, 7, place Wibald.

Election d'un membre associé :

M. Schreurs, avocat à la Cour d'Appel, est élu membre associé.

Divers :

M. Heuse annonce à l'assemblée que le Conseil communal a heureusement décidé d'accorder les subsides nécessaires à la publication des documents extrêmement intéressants pour l'histoire liégeoise, découverts par M. Emile Fairon aux archives départementales du Nord à Lille. Cette nouvelle est accueillie avec une grande satisfaction.

Le président de la Conférence du Jeune Barreau invite ensuite les membres de l'Institut à aller entendre, le 22 janvier, Maître Maurice Garçon parler au Conservatoire de « Louis XV bis ».

Le président entretient l'assemblée du legs de Soer et de ses pourparlers avec l'Administration communale. Il espère que nos musées seront bientôt en possession de cette très intéressante collection.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

Procès-verbal de la séance du 31 javnier 1936

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Jules Dumont, vice-président.

Sont présents :

Mile van Heule; MM. Dumont, Pholien, Laloux, baron de Sélys-Longchamps, Toussaint, Pirlet, membres de la Commission administrative.

M. le Dr Wibin, membre effectif.

Mmes Hans, Renson; Mlles Wauters, Robert, Libotte, Michaud; Piérard; MM. Comhaire, Tancré, François, Roland, Thibout, Van de Berg, Thyou, Smal, Piret, Dejace, Léon Dumont, Larbalette, Deprez, Flamand, Dohmen, membres correspondants ou associés.

M. le président Baar, empêché, s'est excusé, de même que MM. Gothier et Cerf.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et approuvé.

Le vice président informe l'assemblée de ce qu'une souscription est ouverte en faveur des Amis des musées en vue de couvrir les droits de succession du legs de Soer. Il invite les membres à y répondre généreusement. Une circulaire vient d'être adressée à ce sujet à tous les membres.

- M. Cerf, étant empêché pour des raisons de santé de faire la communication annoncée, M. J. Dumont a bien voulu accepter de le remplacer. Il entretient l'auditoire de : « Une ville fondée par une liégeoise et gouvernée par des femmes ».
- M. Dumont trace à larges traits quelques épisodes intéressants de l'histoire de Nivelles. Il est écouté avec grand intérêt.
 - M. Pholien, au nom de l'Institut, remercie M Dumont.

Présentation de membres effectifs et associes :

M. Nicolas François est présenté en qualité de membre effectif.

Sont présentés en qualité de membres associés: MM. le Docteur J. Lambrecht, 141, rue Hoyoux, à Herstal; le Général Lozet, 5, rue Bertholet, à Liége; Joseph Goupy, Industriel, rue de Boncelles, à Ougrée; Pierre David, Industriel, 4, boulevard de l'Est, à Liége.

Elections des membres associés :

Mile Thibert; MM. René Deprez et William Legrand sont élus membres associés.

Divers :

M. Pholien communique le programme des prochaines leçons de vulgarisation.

La séance est levée à 6 heures.

Notes pour servir à l'histoire du règne de Corneille de Berghes prince-évêque de Liége (1538-1544)

Le règne de Corneille de Berghes est le plus court du XVIe siècle liégeois et le plus obscur (1). Il est bien certain que ce malheureux prince a été à Liége un agent de la politique de Charles-Quint et de Marie de Hongrie. Il n'est pas moins sûr que les Liégeois ne se sont pas donnés sans réserve à cette politique habsbourgeoise. Les traités de Saint-Trond, en 1518, avaient scellé l'alliance de la principauté et des Pays-Bas. Vingt ans plus tard, la mort d'Erard de la Marck, signataire du traité, son remplacement par un prince belge, Corneille de Berghes, enfin la puissance croissante de l'allié de 1518, le souverain des Pays-Bas devenu l'empereur Charles-Quint, permettaient d'attendre non seulement le maintien de l'entente, mais son renforcement. A la réunion des États de Liége qui suivit la joyeuse entrée de Corneille de Berghes, le 18 juin 1538, Philippe de Lannoy et Philippe Nigri, ambassadeurs de Charles-Quint, donnèrent lecture des propositions de leur maître. Ils demandaient de « rafreschir » l'alliance et de la rendre perpétuelle (2). La délibération des Etats prit plusieurs jours. Leur réponse ne fut pas conforme aux espoirs de la cour de Bruxelles Les Liégeois se contentèrent de manifester leur intention de confirmer le pacte de 1518 sans « y adjouster ny aussy diminuer ». Ils allèrent plus loin encore

⁽¹⁾ Je me permets de renvoyer le lecteur à mon prochain article : L'élection du prince-évêque de Liége Corneille de Berghes. — Dans les présentes Notes, je n'ai pas la prétention de tracer un tableau définitif de la situation politique de la principauté, de 1538 à 1544, mais il ne m'a pas semblé inutile de grouper les résultats auxquels je crois être parvenu; on trouvera une synthèse de ces évènements dans l'Histoire politique de la principauté de Liège à l'époque moderne, qu'annonce M. P. Harsin.

⁽²⁾ Lettre, pour servir d'instructions, de Charles-Quint à Lannoy et Nigri, le 12 juin 1538; cfr DE LOUVREX, Recueil contenant les édits ... Liége, t. I, p. 195. — Propositions des ambassadeurs des Pays-Bas aux Etats de Liége, le 18 juin 1538; cfr DE LOUVREX, o. c., t. I, p. 196.

en exigeant, avant de publier leur ratification, la convocation d'une conférence (1). Tout semblait perdu puisque, en droit, le traité n'était pas renouvelé. Mais, en fait, il continua à réglementer les rapports des deux gouvernements comme si de rien n'était (2). D'ailleurs, une conférence eut lieu un peu plus tard « super materia federis et alliancie » ; elle fut peut-être suivie du renouvellement désiré (3). Quelques années après, en défendant par un édit de critiquer le traité belgo-liégeois, Corneille de Berghes le reconnaissait pratiquement (4). Qui pensait alors à mettre en doute la réalité de l'alliance ?

Lorsqu'on étudie la politique extérieure de la principauté de Liége à cette époque, on ne peut pas ne pas remarquer l'importance, aux yeux des Liégeois, de leur neutralité. Cette neutralité, ils la revendiquent tantôt pour atténuer les obligations du traité de Saint-Trond, tantôt pour s'en réserver les avantages (5). Souvent compromise, oubliée parfois, elle subsista comme l'alliance elle-même, sans qu'il soit toujours possible de bien l'apprécier (6).

⁽¹⁾ Réponse des Etats; cfr DE LOUVRFX, o. c., t. I, p. 197. – P. HARSIN, L'alliance de la principauté de Liége et des Pays-Bas au XVIe siècle, dans la Revue belge de philologie et d'histoire, t. VIII, p. 123 sv., Bruxelles, 1929.

⁽²⁾ DE MARNEFFE, La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle, t. II, p. 51, n. 1, Liége, 1888. — HARSIN, o. c., p. 93-94. — Les auteurs plus anciens ont négligé la distinction de droit et de fait : CHAPEAVILLE, Gesta pontificum Leodiensium . . . , t. III, p. 334, Liége, 1616. — J. DARIS, Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle, p. 124, Liége, 1884. — H. LONCHAY, De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége au XVIe siècle, p. 75, Bruxelles, 1888.

⁽³⁾ Le 14 août 1538, le Chapitre envoie Louis de Cortembach et Jean Witten pour rencontrer à Léau les députés de l'empereur et de la régente; cfr ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Conclusions capitulaires, vol. 113 bis, fo 25 vo. — Le 21 février 1539, autre commission du Chapitre pour une conférence à Maestricht; cfr ms. c., fo 33. — Il est permis même de se demander si le traité ne fut pas, comme le demandait Bruxelles, rendu perpétuel. Une instruction liégeoise de 1557 ne fait-elle pas mention d'une alliance qui s'imposerait à l'évêque élu? Voir ce texte étrange publié par M. HARSIN, o. c., p. 99, n. 1.

⁽⁴⁾ Edit du 18 janvier 1543; cfr Chapeaville, o. c., t. III, p. 347.

⁽⁵⁾ P. Harsin, Les origines diplomatiques de la neutralité liégeoise, dans la Revue belge de philologie et d'histoire, t.V. p. 4³-452, Bruxelles, 1926. — C. Defrêcheux, La neutralité liégeoise, dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXVII, p. 192 sv., Liége, 1907. — Textes divers dans de Marneffe, o. c., t. II, passim.

⁽⁶⁾ HARSIN, L'alliance . . ., p. 98, 116.

Les complications internationales allaient obliger la principauté à prendre parti. La guerre de Rivalité entre François le et Charles-Quint était une menace perpétuelle pour le territoire liégeois. La trêve de Nice, signée le 18 juin 1538 et fêtée à Liége « par processions, sermons, oraisons et autres œuvres dévotieux », n'avait pas été longue (1). La même année mourut le duc de Gueldre, le remuant Charles d'Egmont, l'ennemi le plus obstiné de l'empereur. Son successeur Guillaume de Clèves, comme lui allié de la France, n'attendait qu'un ordre de Paris pour fondre sur les Pays-Bas. La principauté ne pouvait, — l'eût-elle voulu, — rester étrangère au conflit; elle devait montrer comment elle entendait les traités (2).

Elle donna aussitôt à l'empereur des preuves de sa fidélité. Dès les premiers jours de 1539, les partisans liégeois du duc de Clèves s'agitèrent. Accusés de trahison, plusieurs furent exécutés (3). A Maestricht, des conspirateurs fomentèrent une émeute, bientôt réprimée dans le sang (4). Charles-Quint dut être content du zèle déployé en sa faveur dans ces deux occasions. Il craignit néanmoins que les Liégeois, tentés par les ennemis des Pays-Bas, ne fissent un traité avec le duc de Clèves et le roi de France. Marie de Hongrie, la gouvernante des Pays-Bas, obtint enfin, mais non sans peine, le maintien de l'alliance et de l'interprétation univoque de la neutralité (5).

La guerre de Gueldre n'épargna pas le diocèse de Liége, qui s'étendait alors de Bois-le-Duc à Thuin et de Louvain à Aix. Le capitaine gueldrois Martin van Rossem, surnommé « le prince des chenapans », répandit la terreur dans le Brabant. Il pilla et brûla nombre de villages, mais

⁽¹⁾ DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 54.

⁽²⁾ PIRENNE, Histoire de Belgique, t. III, p. 129 sv., Bruxelles, 1923. — HENNE, Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique, t. VII, p. 267 s. v. Bruxelles, 1859.

⁽³⁾ CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 335. — BALAU et FAIRON, Chroniques liégeoises, t. II, p. 403, Bruxelles. 1931.

⁽⁴⁾ Chapeaville, o. c., t. III, p. 336. - DE Marneffe, o. c., t. II, p. 68. - Balau et Fairon, o. c., t. II, p. 134, 136, 403.

⁽⁵⁾ HARSIN, o. c., p. 95-99.

il ne réussit à prendre ni Bois-le-Duc ni Louvain. Le pays de Liége fut aussi convoité par ces bandes redoutables qui se bornèrent néanmoins à ravager le Limbourg. Le 27 juillet 1543, des députés de Marie de Hongrie exposèrent au Chapitre cathédral de Liége, en présence du Conseil de la Cité, que la régente avait fait avancer ses armées pour déjouer les desseins du roi de France et du duc de Clèves. Ils demandaient que les villes et les forteresses de la principauté pussent être occupées par les soldats des Pays-Bas (1). En septembre, la Gueldre se soumit à l'empereur. Van Rossem fut envoyé combattre les Français, ses alliés d'hier, qui avaient envahi le Hainaut et le Luxembourg. La paix de Crespy, le 18 septembre 1544, consacra l'unification des Pays-Bas et permit de réparer les ruines immenses causées par plusieurs années d'une guerre sauvage (2).

Les craintes des Liégeois avaient été très vives. On peut en juger par l'importance de leurs mesures défensives, comme par l'activité de leur diplomatie.

La capitale tout d'abord devait être mise en état de soutenir un siège. Ses murailles et ses portes, réparées et fortifiées, furent munies de canons, de bombardes et de catapultes. L'étranger même reçut des commandes d'armes pour la ville de Liége (3). Le 20 octobre 1539, un édit

⁽¹⁾ BORMANS, Répertoire chronologique des Conclusions capitulaires du Chapitre cathédral de Saint-Lambert à Liége, dans les Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique, t. VI, p. 243, Louvain, 1869; cfr Conclusions capitulaires, vol. 114, fo 23.

⁽²⁾ HENNE, o. c., t. VII, p. 363 sv.; t. VIII, p. 196 sv. - CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 347. - G. BROM, Een italiaansch bericht over den laatsten Gelderschen oorlog, dans les Bijdagen en mededeelingen van het historisch genootschap, t. XXXV, p. 135-151. - Sur Rossem, voir la notice de M. H. VANDER LINDEN, dans la Biographie nationale, t. XX, col. 146 sv., Bruxelles, 1910.

⁽³⁾ BARTOLLET, Consiliums iuris, nos 102, 109, 110, 111, 153, 220, 224, 226, 227, etc. — BALAU et FAIRON, o c., t. 11, p. 406. — GOBERT, Liége à travers les âges, t. III, p. 564, Liége, 1926. — FAIRON, Paul de Richelle, architecte liégeois, (1536-1542), dans la Chronique archéologique du pays de Liége, t. XIV, p. 83-94, Liége, 1923. — CHAPEAVILLE, o c., t. III, p. 337 sv. — BORMANS, o. c., p. 241 sv. — DARIS, o. c., p. 126, 133. — ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Grand Greffe des échevins de Liége. Obligations (1536-1539), fo 153 vo. — Chambre impériale, no 220, fo 35 vo; no 223, fo 28; no 226, fo 45 (ces quatre documents m'ont été obligeamment communiqués par M. Fairon qui les destine à ses Régestes de la Cité de Liége.

princier, — renouvelé plusieurs fois dans les années suivantes, — prescrivait aux sujets de se tenir prêts à défendre le pays les armes à la main et interdisait les enrôlements dans les armées étrangères (1). En 1540, pour assurer une protection plus efficace contre un coup de main ou une conspiration, Corneille de Berghes arrêta dans le détail la répartition des forces urbaines et veilla à imposer une discipline plus stricte (2).

Un mouvement analogue se dessinait dans les villes de la principauté, comme d'ailleurs dans les pays d'Outre-Meuse et de Brabant (3). Des fortifications s'élevèrent un peu partout, et d'habiles déplacements de garnisons parèrent aux dangers les plus pressants; Maestricht (4), Maeseyck (5), Brée (6), Visé (7), Dinant (8), Ciney (9), Couvin (10), Stockheim (11) et Hasselt (12) firent franchement face au

⁽¹⁾ Analyse dans CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 336. — Renouvellements, le 21 février 1540 (o. c, p. 337), le 17 mars 1541 (o. c., p. 341), le 27 août 1541 (o. c, p. 342), le 21 novembre 1541 (o. c., p. 343). — M. FAIRON, Recueil des ordonnances de la principauté de Liége promulguées par Erard de la Marck et Corneille de Berghes, dans le Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, t. XIII, 2° partie, p. 336, Bruxelles, 1930, publie un « cri » du perron ayant exactement le même objet, avec la date du 26 novembre; je pense qu'il s'agit du renouvellement rapporté par Chapeaville, à la date du 21 novembre 1541.

⁽²⁾ CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 339, 340. – L. MÉLART, Histoire de Huy, p. 344-346, Liége, 1641. – Cet édit fut renouvelé le 18 janvier 1543; cfr CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 347.

⁽³⁾ HENNE, o. c., t. VII, p. 365. – J. CUVELIER, Inventaire des archives de la ville de Louvain, t. I, p. 163, Louvain, 1929.

⁽⁴⁾ HENNE, o. c. t. VII, p. 366.

⁽⁵⁾ WOLTERS, Notice historique sur la ville de Maeseyck, p. 26, Gand, 1855. – FAIRON, Recueil des ordonnances . . ., p. 343. – BORMANS, o. c, p. 241. – DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 287.

⁽⁶⁾ BORMANS, o. c., p. 241. - DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 223.

⁽⁷⁾ BORMANS, o. c., p. 243.

⁽⁸⁾ BORMANS, o. c., p. 247. L' « archevêque Valentin » de Bormans (archiepiscopus Valentinus) n'est autre que le coadjuteur Georges d'Autriche, archevêque de Valence.

⁽⁹⁾ FAIRON, Recueil . . ., p. 338.

⁽¹⁰⁾ BORMANS, Cartulaire de la commune de Couvin, p. 73, Namur, 1875. – BORMANS, Répertoire . . . , p. 242. – DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 403, 466. – HARSIN, L'alliance . . . , p. 114.

⁽¹¹⁾ BORMANS, Répertoire . . ., p. 247.

⁽¹²⁾ A. HABETS, Het land van Loon en de Geldersche successieoorlog, dans les Limburgsche bijdragen, t. II, p. 72-91, Hasselt, 1904.

danger extérieur. Enfin, des pourparlers s'ouvrirent avec les Pays-Bas pour ériger, dans le sud de la principauté, des forteresses capables de briser une invasion française (1).

Ce n'était pas tout que de munir le pays de bons ouvrages défensifs. Encore fallait-il pouvoir garnir les places importantes de troupes suffisantes (2). L'armée de la principauté, — si l'on peut employer ici cette expression, — comprenait les milices féodales, les milices communales et les milices rurales. En outre, un contingent extraordinaire était destiné à combattre les Turcs en Hongrie ou ailleurs (3). En 1542, la gravité du péril était telle que les Etats de Liége affectèrent à la défense de la patrie les soldats de la « croisade », recrutèrent des troupes de mercenaires et votèrent les crédits exigés par ces dispositions nouvelles (4).

Cette petite armée n'aurait pu défendre seule la frontière très découpée de la principauté et retenir les troupes de passage dans le respect de la population (5). C'est pourquoi le prince et les États s'efforcèrent de s'abriter prudemment derrière la neutralité; aux heures graves, ils acceptèrent cependant d'ouvrir leurs forteresses aux armées de Charles-Quint pour y être protégés par elles, et ils mirent hors la

⁽¹⁾ HARSIN, o. c., p. 113 sv.

⁽²⁾ Sur l'organisation militaire du pays de Liége à cette époque, voir R. ULENS, Les milices rurales au pays de Liége, dans Leodium, t. XXIV, p. 36-42, Liége, 1931. — R. ULENS, L'organisation militaire au pays de Liége à partir du XVe siècle, dans Leodium, t. XXV, p. 47-52, Liége, 1932. — L. GOTHIER, L'organisation militaire de la principauté de Liége au XVIe siècle, dans la Revue belge de philologie et d'histoire, t. XII, p. 83-111, Bruxelles, 1933.

⁽³⁾ CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 344.

⁽⁴⁾ GOTHIER, o. c., p. 88. — Les bandes de mercenaires furent licenciées la même année. — CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 346. — MÉLART, L'histoire de la ville et chasteau de Huy, p. 352, ajoute que l'évêque ne voulait pas payer les soldats.

⁽⁵⁾ Une instruction de Marie de Hongrie, du 12 juillet 1542, contient cette proposition significative à l'adresse des Liégeois : « . . . s'il est besoing et veullent avoir gens de guerre pour garde de la cité, villes et places du dict Liége, sa dicte Majesté leur en fournira à la souldée de l'empereur »; cfr DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 227. — Voir aussi les instructions liégeoises du 15 août 1542, publiées par DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 259, d'après une copie, et dont l'original est aux ARCHIVES DE L'ETAT A VIENNE, Pol. Arch., 42.

loi les Liégeois qui avaient pris du service dans les armées ennemies de l'empire (1).

Les conjurations des la Marck manifestèrent les divisions suscitées à Liége par la rivalité d'influence de la France et de l'Allemagne (2). On se rappelle que Guillaume de la Marck, neveu du cardinal, avait été écarté de la coadjutorerie de l'évêché de Liége. Son ressentiment, nourri par des rancunes familiales, le jeta dans les bras de la France. Bientôt, il complotait de s'emparer par la force du trône épiscopal. L'émotion fut vive à Liége lorsqu'on apprit que Corneille de Berghes, obéissant à la consigne reçue de Bruxelles, avait fait arrêter les coupables, et, sans avoir égard aux susceptibilités des échevins et du Chapitre, avait ordonné de les mettre à la torture. Plusieurs furent exécutés. Guillaume de la Marck avait pu s'enfuir, mais le parti français était désormais réduit à l'impuissance.

Les sacrifices consentis par les Liégeois le furent à l'avantage des Pays-Bas, le plus souvent. D'ailleurs, l'empereur et la régente trouvaient tout naturel qu'il en fût ainsi : l'alliance belgo-liégeoise n'était-elle pas un moyen d'arriver à l'annexion pure et simple, à la réunion de la principauté à la Belgique? C'était là un rêve caressé par Charles-Quint depuis les débuts de son règne et qu'il n'a sans doute jamais abandonné. Le tout-puissant empereur ne connut pas le succès de ces desseins ambitieux. En ce domaine, sa politique subit un échec qui devait être à peine compensé par le démembrement du diocèse de Liége, en 1559 (3).

⁽¹⁾ FAIRON, Recueil . . ., p. 339.

⁽²⁾ J. DE CHESTRET DE HANEFFE, Les conjurations des la March formées à Liége, contre Charles-Quint, dans le Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 3e s., t. XXI, p. 684-715, Bruxelles, 1891. — Compléter ce travail par ce qui suit : BALAU et FAIRON, o. c, t. II, p. 138, 410. — J. LYNA, De gesta van de Luiksche prins-bisschoppen Erard van der March, Cornelis van Bergen en Joris van Oostenrijk (1536-1545), dans les Bijdragen tot de geschiedenis, t. XVI, p. 218. Anvers, 1924-1925. — ARCHIVES DE l'ETAT A LIÉGE, Officialité. Sentences, vol. 29, to 20; 11 août 1543; sentence de Louis Chabot, prêtre, conjuré, avec, en marge, un dessin à la plume rappelant la dégradation.

⁽³⁾ HARSIN, o. c., p, 1445. — HALKIN, La coadjutorerie des princesévêques de Liége au XVIe siècle, dans la Revue belge de philologie et d'histoire, t. VII, p. 1397.

Si, durant la guerre de Gueldre, les Liégeois réussirent à ne pas être engagés parmi les belligérants, ils souffrirent cependant du passage des troupes et de la perpétuelle insécurité qui pesait sur leur neutralité fragile. Ce n'était pas sans raison que l'official de Liége suspendait l'exercice de sa juridiction « à cause du danger de la guerre », le 19 juin 1542 (1). De même, eu égard aux périls de la route, un pèlerinage expiatoire à Cologne était commué en un pèlerinage à Bruxelles (2); un autre, à Orléans, fut remplacé par le voyage de Wornis (3). Les soldats, qu'ils fussent de Clèves, de Gueldre, d'Allemagne ou des Pays-Bas, exploitaient et maltraitaient les campagnards. Un homme de l'armée de Clèves était arrêté en 1543 pour être venu de nuit de Sittard à Dilsen avec « compaignons de guerre », afin d'y voler « chevalz, vasches, brebis et autrez biens » (4). A Verviers, lorsqu'ils apprirent que les Gueldrois approchaient, les habitants pris de panique rassemblèrent leurs meubles dans l'église paroissiale (5). A Liége, le Chapitre ordonnait de veiller la nuit dans les églises et de faire le guet dans les cloîtres (6). Dans le Brabant, les soldats de l'empereur méconnaissaient cruellement les droits de leurs compatriotes. « Trouvons estranges, avouait Marie de Hongrie, que nos piétons et gens de guerre font autant de mal par les pays que les ennemis, excepté le feu » (7). Les Liégeois eux-mêmes n'avaient pas eu la main heureuse lorsque, par mesure d'économie, ils licencièrent leurs troupes mercenaires. La principauté souffrit plus de leurs brigandages que s'ils eussent été payés pour lui nuire (8).

Le traité avec les Pays-Bas protégeait la principauté mais la livrait aux exactions de ses alliés. Corneille de

⁽¹⁾ Officialité. Sentences, vol. 27, fo 137 vo. (2) 21 octobre 1542; cfr Officialité. Sentences, vol. 28, fo 31 vo.

^{(2) 21} octobre 1542; cir Officialité. Sentences, vol. 28, 10 31 vo.
(3) ler mars 1543; cfr Officialité. Sentences, vol. 28, 6 72 vo.
(4) 15 décembre 1543; cfr Grand Greffe des échevins de Liége.

Jugements et sentences, vol. 88, 6 9.
(5) 9 mai 1543; cfr Officialité. Sentences, vol. 28, 6 107 vo.
(6) Avril 1543; cfr BORMANS, Répertoire..., p. 242. — CHAPEAVILLE,

o. c., p. 346.
(7) HENNE, o. c., t. VII, p. 386, n. 3.

⁽⁸⁾ CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 346.

Berghes lui-même trouvait des accents presque énergiques pour défendre ses sujets « affin qu'ilz ne soyent pilliez, branschattez, prins prisonniers et traictez hostillement, comme l'on at commenché » (1). On devine les mêmes sentiments dans les propositions embarrassées qu'il adressait aux États réunis le 18 juin 1543 : « La royne (Marie de Hongrie) nous at requis, par lettres ou aultrement, de laisser passer les gens de l'empereur. A quoy n'avons peu contredire à l'effect de l'alliance. Touttesfois, y joinct requeste de passer par ordre et sans foulles et que, en conformité de ce, Sa Majesté duysse ordonner à chieff de chastier leurs gens d'armerie qui soy comporteroient aultrement vers nous que amys. Mesmes, si l'on trouveroit quelqu'un à l'escart, arrièr de leurs enseignes ou faisant quelques foulles ou extortion, les saisir et les mettre ens mains du chieff » (2).

Ces mesures raisonnables se heurtaient à l'inertie de la cour de Bruxelles ou à l'indiscipline des capitaines. En 1544 encore, la régente annonçait au Chapitre que les troupes allemandes cantonnées aux environs d'Aix traverseraient le pays en suivant la chaussée romaine de Tongres vers Bavay. Elle recommandait aux chanoines de faire donner à ces soldats « vivre et logis, à prix raisonnable » afin de sauver les « povres subgectz de mengerie, foulle et oppression » (3). Rien n'y fit; les soudards, mal payés, se plurent à terroriser les faubourgs de la ville (4). Enfin, le 9 mai, le Chapitre devait supplier le prince d'Orange, général de Charles-Quint, d'éloigner du nord de la principauté ses bandes redoutées (5).

La situation économique du pays était ce qu'elle pouvait être par ces temps malheureux. L'insécurité nuisait à

⁽¹⁾ Corneille de Berghes à Marie de Hongrie, le 23 avril 1543 ; cfr DE MARNEFFE, o. c, t. II, p. 290.

⁽²⁾ ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Etat noble. Journées d'Etats, vol. 1, fo 19.

^{(3) 29} mai 1544; cfr DE MARNEFFE, o. c., t. 11, p. 420.

⁽⁴⁾ Chapeaville, o.c., t. III, p. 350. — DE Marneffe, o.c., t. II, p. 432 sv.; t. III, p. 1 sv.

⁽⁵⁾ BORMANS, o. c., p. 248.

l'agriculture, au commerce et à l'industrie, les moissons flambaient parfois et la vie était d'autant plus chère que les contributions militaires avaient encore appauvri la principauté. Tout le monde empruntait, le prince, le Chapitre, la Cité, les archidiacres, les couvents. Par contre, il y avait certes de bonnes affaires pour les accapareurs, les marchands d'armes et les prêteurs sur gages (1).

Troublé par les guerres et les querelles politiques, le règne de Corneille de Berghes connut aussi le fléau des luttes religieuses. Le luthéranisme et l'anabaptisme continuèrent leurs progrès dans le diocèse et appelèrent une impitoyable répression sur laquelle je ne puis m'étendre ici (2).

Fatigué d'un pouvoir qu'il n'avait désiré ni estimé, Corneille de Berghes abandonna, en 1544, le trône épiscopal à Georges d'Autriche, l'oncle de Charles-Quint. Le débile prélat dit adieu aux Liégeois, sans les regretter et sans en être regretté.

Léon-E. HALKIN.

L'embellissement de l'antique Place du Marché

La Chambre de Commerce vient de prendre une très heureuse initiative : elle a constitué dans son sein une « Commission spéciale » qui s'est donné pour mission une propagande active auprès des propriétaires des immeubles de la place du Marché, dont les façades sont recouvertes

⁽¹⁾ Sur les dettes personnelles de Corneille de Berghes, voir DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 448 sv. — Lettre de Marie de Hongrie à Molembais et Schoor, le 2 janvier 1541, aux ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROVAUME A BRUXELLES, Papiers d'État et de l'Audience, liasse 1406.

⁽²⁾ On trouvera des renseignements à ce sujet dans mon étude destinée à paraître cette année en librairie : Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liége (1538-1557).

de badigeons, à l'effet de les engager à faire dérocher et mettre ainsi à nu les matériaux dans leur aspect primitif.

Déjà plusieurs propriétaires, soucieux d'esthétique et comprenant leur propre intérêt, ont donné leur adhésion et feront prochainement procéder aux restaurations nécessaires.

La Commission en question est présidée par M. Paul BORGNET, président honoraire de la Chambre de Commerce; c'est M. Florent PHOLIEN, notre ancien président, qui en a assumé les fonctions de secrétaire-rapporteur.

de l'Institut archéologique liégeois

L'organisation de nos excursions archéologiques a pris, en ces dernières années, un développement méthodique qui trouve sa justification appropriée dans les travaux de notre société, savoir : études, fouilles, communications, causeries et leçons de vulgarisation, (1) formant ainsi l'ensemble de l'activité scientifique de l'1. A. L., que complètent ses principales publications : le « Bulletin » annuel, et la « Chronique archéologique » périodique.

Il nous a paru qu'il serait de quelque intérêt de publier dans nos annales le tableau des monuments civils et religieux : châteaux, musées et vieilles cités, visités au cours des excursions effectuées de 1931 à 1935 inclus. Cette publication constituera, pensons-nous, pour l'avenir, un document d'utilité pratique, une sorte de « repérage » historique de ce qui, à notre époque, subsiste encore des belles œuvres du passé. Ce repérage, espérons-nous, sera, dans le même esprit, continué au cours des prochaines années.

Liége, 31 décembre 1935.

POUR LA COMMISSION DES EXCURSIONS :

Le Secrétaire,

Le Président,

JULES DUMONT.

FLORENT PHOLIEN.

⁽¹⁾ Les causeries dominicales ont réuni, en l'année 1935, un total de 1309 auditeurs; les leçons de vulgarisation 677; les excursions ont été suivies par 407 participants.

I. - Châteaux

Lexhy (Horion-Hozémont). — Horion. — Argenteau. — Modave. — Seraing. — Ordange (Jemeppe s/M). — Chokier. — Jehay. — Warfusée. — Ramet. — Harzé. — Fanson. — Ville. — My. — Heers. — Oupeye. — Franc-Waret. — Waroux. — Vieux-Joncs. — Logne. — Hex. — Annevoye. — Vève. — Colonster. — du Monceau (Méry). — Avionpuis (Esneux). — La Tour (Esneux). — Croënendael (Bilsen). — Fumal. — Fernelmont. — Haltinne.

II. - Eglises

St-Antoine, Liége. — Ste-Croix, Liége. — St-Servais, Liége. — St-Barthélemy, Liége. — St-Nicolas, Liége. — Chapelle de Bavière, Liége. — Chapelle du Séminaire, Liége. — St-Jacques, Liége. — St-Gilles, Liége. — St-Christophe, Liége. — Eglise de Seraing s/M. — Ste-Catherine, Liége. — Pères Rédemptoristes, Liége. — St-André (désaffectée), Liége. — St-Paul (Cathédrale), Liége. — Eglise de Looz. — Eglise de Lantin. — St-Martin, Liége. — St-Servais (Maestricht). — Eglise de Xhignesse. — Eglise Notre-Dame à Dinant. — Eglise de Foy-Notre-Dame. — Eglise de Celles. — St-Jean l'Evangéliste, Liége. — Les Eglises de Stavelot. — Les Eglises de Huy. — L'Eglise d'Aineffe. — L'Eglise de Cortenbosch. — L'Eglise de Munsterbilsen. — Les Eglises de Tongres. — L'Eglise St-Remacle, Verviers. — L'Eglise d'Amay et la Maison Wibin. — Les Eglises de Namur.

III. - Villes et leurs Monuments

Liége: L'ancien palais épiscopal: les cours et les appartements. — L'Hôtel-de-Ville. — L'hôtel de Spirlet (Hors-Château) — La cour des Mineurs. — La Citadelle. — La rue des Bégards. — L'abbaye St-Laurent. — L'hôtel des Comtes de Méan. — La maison Chaudoir.

Huy: Le couvent des Mineurs. — Anciennes maisons. Tongres: Le vieux Béguinage. — L'enceinte romaine. — L'abbaye de Flône. — La ferme de la Paix-Dieu (Jehay). Jupille.

Saive.

Verviers : L'Hôtel-de-Ville. — L'Orphelinat.

St-Trond : L'Hôtel-de-Ville. — Le vieux Béguinage.

Namur : Vieilles maisons.

Maestricht.

Diest.

L'abbaye d'Averbode. — Les dolmens de Weris.

Stavelot : L'hôpital. — Le petit séminaire. — Le séminaire de St-Roch (Ferrière)

Looz.

IV. Musées

Liége: Maison Curtius. — Maison d'Ansembourg. — Maison Grétry. — Musée diocésain et le Trésor de la Cathédrale. — Musée de la Vie Wallonne. — Musée d'Armes. — Musée lapidaire (2de cour du Palais).

Maestricht. Namur. Stavelot. Andenne.

Programme des leçons de vulgarisation de la 5^{me} année (1936)

Mardi 3 mars. — M. E. FAIRON, conservateur en chef des Archives de l'Etat : « L'Avènement de la démocratie à Liége. La signification de la Paix d'Angleur (1313) d'après les documents retrouvés récemment à Lille ».

Jeudi 5, mardi 10 et jeudi 12 mars. — M. JULES DUMONT, professeur honoraire d'Histoire de l'Architecture aux Ecoles des Beaux-Arts: « L'Architecture et les Arts décoratifs pendant la période révolutionnaire; sous le premier Empire; l'Architecture et les Arts décoratifs modernes. (avec projections) ».

Mardi 17 mars. — Mile BERRYER, docteur en Histoire de l'Art et Archéologie. Collaboratrice aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique : « Le peintre Eugène Carrière ; l'homme et sa pensée ; l'artiste et son œuvre (avec projections) ».

Jeudi 19, mardi 24 et jeudi 26 mars. – M. P. HARSIN, professeur à l'Université : « La révolution liégeoise 1789-1793 ».

Mardi 31 mars. — M. H. HEUSE, avocat et homme de lettres : « GASPARD MONGE, sénateur de " l'Ourte " ».

Jeudi 2 avril et mardi 7 avril. — M. R. DEMOULIN, Docteur en Histoire : « La Révolution de 1830 à Liége. — Les Journées de Septembre 1830 à Bruxelles et le rôle du Liégeois.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liegeois

ABONNEMENT:
15 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut



Pour tout ce qui concerne la Chronique, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius

Procès verbal de la séance du 28 février 1936

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Fl. Pholien, remplaçant M. Baar, empêché.

Sont présents :

M^{lle} van Heule; MM. Pholien, Servais, Magnette, le baron de Sélys-Longchamps, Laloux, Toussaint, membres de la Commission administrative.

25 membres sont en outre présents.

Sont empêchés et excusés: MM. Arm. Baar, Jules Dumont et le Dr Wibin.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de janvier, qui est approuvé sans observations.

Il est ensuite donné lecture des divers rapports annuels: M. Toussaint fait rapport sur l'activité de la Société pendant l'exercice écoulé; M. Laloux communique l'état de nos finances, lesquelles sont meilleures que les années antérieures, l'exercice se clôturant par un boni de frs 1.208,57; Mlle van Heule entretient l'assemblée de l'activité de nos Musées et de l'état de nos collections, ainsi que des diverses acquisitions et legs; le baron de Sélys, au nom de la Commission de vérification des Musées, rend compte de sa mission et félicite chaleureusement notre conservatrice pour le soin méticuleux avec lequel elle s'acquitte de sa

mission et notamment de la tenue des registres. Il associe à cet éloge M. Servais, conservateur honoraire.

M. Pholien remercie à son tour les divers rapporteurs.

Les rapports de la Commission de vérification des comptes et de l'A. M. I. A. L., ainsi que celui du bibliothécaire, seront communiqués ultérieurement.

M. Pholien adresse à l'assemblée un nouvel appel en vue du recrutement de nouveaux membres : il est en effet souhaitable que les nombreuses manifestations dont notre Société prend l'initiative atteignent le plus grand nombre possible des amis de l'archéologie et de l'histoire liégeoises. M. Pholien remercie en outre les conférenciers de nos séances mensuelles, comme ceux des séances dominicales et des leçons de vulgarisation pour le précieux concours qu'ils nous apportent.

Présentation de membres associés :

Sont présentés en qualité de membres associés: MM. Jacques Stiennon, étudiant, 17, quai de Rome, à Liége; Henri Spée, professeur, 314, rue Fond Pirette, à Liége; René Deprez, ingénieur.

Election des membres associés :

Sont élus membres associés : MM. le Général Lozet, Joseph Goupy et Pierre David.

M. Nicolas François est élu membre effectif et conservateur-adjoint. M. Pholien remercie M. François d'avoir bien voulu accepter de mettre au service de nos Musées sa remarquable compétence, spécialement en céramique.

La séance est levée à 6 heures.

Procès-verbal de la séance du 27 mars 1936

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Arm. Baar, président.

Sont présents :

M^{Ile} van Heule ; MM. Baar, Dumont, Toussaint, P. Laloux ; Gothier, bibliothécaire ; Pirlet, Pholien, François, baron de Sélys, conservateurs-adjoints, membres de la Commission administrative ;

MM. L. E. Halkin, Dr Wibin, membres effectifs;

Mmes Piérard, Wauters, Will; MM. Dieudonné, Durieux, Flamand, Halein, Renard, Wibail, d'Otreppe de Bouvette, Puraye, Boniver, Larbalette, Edm. de Sélys-Longchamps, Van de Berg, Dr de Bidlot, membres correspondants et associés.

MM. Servais et Magnette, empêchés, sont excusés.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de février, lequel est approuvé sans observations.

Correspondance:

Le secrétaire communique les pièces principales de la correspondance : notamment une circulaire émanant du Comité pour la Restauration de la Cirotte de St-Remacle à Cugnon.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. François, remerciant pour sa nomination de conservateur-adjoint.

Communication de M. E. Halkin : « Un Habsbourg oublié : Georges d'Autriche, Prince-Evêque de Liége ».

La carrière de ce prince, oncle de Charles-Quint, est une suite d'aventures étonnantes. Georges d'Autriche voyagea sans cesse des Pays-Bas en Espagne, en Italie, au Danemark, en Allemagne, et en France, enfin à Liége. Evêque de Brixen (Tyrol) en 1525, il fut promu à Valence en Espagne en 1538, pour trouver une honorable fin de carrière en 1544 à Liége, où il mourut en 1557.

M. le président remercie M. Halkin pour cette très intéressante causerie.

Lecture du rapport du bibliothécaire :

M. Gothier donne lecture du rapport sur la situation de notre bibliothèque. Il rend hommage au zèle de son prédécesseur, M. Bonhomme, et exprime le vœu de pouvoir publier les tables des matières contenues dans nos collections.

M. Baar remercie M. Gothier et prend bonne note de ce vœu.

Présentation de membres effectifs et associés :

M. Louis Gothier est proposé en qualité de membre effectif.

MM. l'abbé Herseryckx, professeur à l'Institut St-Laurent; Joseph Tublax, avocat, 304, rue Fond-Pirette, à Liége.

Election de membres associés :

Sont élus en qualité de membres associés : MM. Jacques Stiennon, Henri Spée et R. Deprez.

La séance est levée à 6 heures.

INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIEGE

Le Grand Chandelier de Villers l'Evêque

Un chandelier en laiton de l'église de Villers l'Evêque a figuré à l'Exposition de l'Art Ancien, à Liége, en 1930. La seule preuve en est une police d'assurance, signée



J. Brassinne: • 1 chandelier pascal en laiton 1531 = 1500 Frs ». Le catalogue des dinanderies religieuses n'en fait pas mention. Manquant de pied, le dit chandelier avait dû être appuyé contre la muraille dans un coin de l'église St-Vincent. Cette circonstance explique l'oubli.

A l'origine, la pièce de laiton reposait vraisemblablement sur un socle de marbre ou de pierre de taille : ainsi étaient établis deux supports d'un trèfle munis de lutrins (1) de St-Amand, le chandelier pascal du Béguinage de Tongres (2), celui de Nassogne, (3) celui de Rochefort (4), etc.

Depuis longtemps notre chandelier est privé de ce socle. Il y a plus d'un siècle, il se trouvait enchâssé sous la niche de St-Hubert dans l'église paroissiale. (5)

La pièce de laiton mesure (hauteur totale) 1 m. 84. Un socle hexagonal mouluré, à pans légèrement concaves formant pyramide (h. 0 m. 30), est surmonté d'un fût dont la section horizontale est un quatrefeuille (h. 0 m. 47; diamètre:

(2) Idem, 299. Terme. (3) Musées du Cinquantenaire, Bruxelles.

(4) Idem.

⁽¹⁾ Exposition de l'Art Ancien au Pays de Liége. 1905. Catalogue général : nº 298. Reproduit dans l'Album Terme.

⁽⁵⁾ Registres paroissiaux de Villers l'Evêque, nº 212, p. 3.

0 m. 9). Au dessus de cette colonne vient un anneau (li. 0 m. 18) finement mouluré qui supporte un fût hexagonal à pans concaves (h. 0 m. 43, diamètre 0 m. 75). Le bassinet (chapiteau, h. 0 m. 26, diamètre au sommet 0 m. 30) est aussi hexagonal.

Un écusson en forme d'écu polonais (0 m. 12×0 m. 8), fixé au fût, porte la date 1531 et l'inscription suivante :

CHY • CHANDELIER • APPAR TIENT • A • VILLER • LE • VESQUE • (1)

Un ostensoir y est gravé : pied octolobé à tranches, chapelle, couronnement à cinq pinacles gothiques. (Caractéristique de la fin de la période ogivale.) (2)

Cet écusson a été attaché au chandelier en 1931 ; il venait d'être trouvé par hasard dans une caisse de bric à brac.



M. le Comte J. de Borchgrave le déclare cathégoriquement pièce du chandelier et M. Dehin garantit l'identité du métal des deux laitons.

Un trou circulaire, de 0 m. 8 de diamètre, perce le centre de l'écusson et a enlevé le nœud de l'ostensoir et des lettres de l'inscription.

Cet écusson a été primitivement attaché, non au fût, — on ne l'eût pas vu —, mais à une pièce du lutrin, car ce chande-

lier a été muni d'un lutrin. C'était l'usage (3); en outre, les

⁽¹⁾ Les graphies CHY pour CE, et VILLER LE VESQUE pour VILLERS-L'ÉVÊQUE se lisent dans Reg. Par. No 256, p. 1, de 1535.

⁽²⁾ CROOY, L'orfèvrerie religieuse en Belgique. Bruxelles, Vromant 1911. P. 142.

⁽³⁾ J. PAQUAY, Un pupitre, complément nécessaire du chandelier pascal. (Bulletin Sté Sc. et Litt. du Limbourg. F. XXIX, p. 121, 1911).

trous percés dans le bassinet et la colonne le démontrent clairement.

Quel est l'auteur de cette pièce ? Peut on songer à Aert van TRICHT ?

Avant de revenir de l'Exposition de 1930, les restes du chandelier lutrin passèrent par les ateliers de Dehin.

Les trous (fermés par des bouchons mobiles) furent cachés par un feuillage de chêne en laiton; comme socle, on ajouta une base hexagonale en plate-bande pleine, supportée par trois lions massifs.

Sur cette base nouvelle, un rimeur local a fait graver la notice suivante :

Comme lutrin, on me créa, Puis, je servis de colonnette; Enfin, Dehin me transforma En chandelier de grande fête.

Mon pied posa sur un lion, Mon front se garnit de feuillage Et mon fût sur viel (sic) écusson Porta le nom de mon village.

De cette heureure renaissance, Qui m'assura l'éternité Voulurent payer la dépense Les Villersois et leur curé.

Ce curé fit graver en outre sur le pied les noms des donateurs les plus généreux.

Désormais, cette œuvre d'art portera dignement le Cierge pascal et, toute l'année, la Chandelle de la Vierge. (1)

Notre Chandelier n'a pas la valeur de ses voisins les AIGLES-lutrins de Tongres ou de Freeren, mais nous l'avons cru assez intéressant pour être signalé

Il constitue dans la petite église de Villers, avec un Christ triomphal, une chasuble brodée (2) et une croix de procession (3), un legs, qui nous est cher, du règne de notre prince-évêque Erard de la Marck.

Ernest Fréson.

⁽¹⁾ Sur cette chandelle vendue aux enchères le 2 juillet, cfr. Enquêtes du Musée de la Vie wallonne, Janvier 1925, p. 169.

⁽²⁾ Chronique archeologique du pays de Liege, 1935, p. 40.
(3) Chronique archéologique du pays de Liège, 1933, p. 53.

AU PAYS DE LANDEN

La seigneurie d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée

Le roi Philippe IV, pressé par des besoins d'argent, engagea pour 1000 livres au seigneur de Mombeek, en 1630, les seigneuries d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée et les lui vendit, en 1644, pour 4250 florins (1).

Jean de Mombeek, qui reçut les dites seigneuries en engagère avec la haute, moyenne et basse justice, était bailli de Hannut. Il avait épousé Catherine de Loncin et mourut sans hoirs, en 1635, laissant ses biens à son neveu, Godefroid de Mombeek.

Godefroid de Mombeek était vicomte de Hannut, souverain officier de la ville et du pays de Hasselt, gouverneur du château de Curange. Veuf de Marguerite-Dorothée, baronne de Scharembergh, il se remaria, en secondes noces, avec Sibylle-Walburge, baronne de Harff d'Alsdorff, qui lui donna deux fils et neuf filles. Cette nombreuse postérité ne fut pas appelée à jouir du domaine de ses pères. Par décision de l'official de Liége, le château de Mombeek passa aux mains de Jean René de Geloes en 1676 (2).

Lourdement hypothéquées, les seigneuries d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée ne tardèrent pas non plus à changer de propriétaire.

Cédée en gage à Martin de Marneffe, de 1675 à 1679, en couverture d'une créance de 700 patacons, la seigneurie d'Avernas fut mise aux enchères, en 1680, et échut à François Braze pour 2200 florins (3).

⁽¹⁾ Le village de Mombeek est situé à une lieue de Hasselt. La noble maison qui portait son nom avait pour armes : de sable semé de fleurs de lys d'argent.

⁽²⁾ Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, T. IV, p. 161.

⁽³⁾ Registres nos 155 et 160 aux Archives de la Cour féodale du Brabant.

La même année, la seigneurie de Bertrée fut vendue publiquement, par devant la cour du village, après annonces faites, selon la coutume, par affiches apposées aux porches des églises de Bertrée et de Hannut et par « criées » du sergent, sur le chemin principal de la localité.

L'acte de vente stipulait :

- « 1º Que la vente se fera par haulse et personne ne
 » pourra moins haulser que 6 florins à la fois.
- 2º Que personne ne s'advancera de haulser sur la dite
- » terre et seigneurie s'il n'est suffisant pour le payement de
- » son achapt à peine de 50 florins d'amende au profit de
- » madame la baronne de Harff.
 - » 3º Que l'obtenteur sera obligé de restituer au sieur
- François Braze d'Avernas-le-Bauduin le capital de 7
- » florins et 10 sous de rente avec deux canons arriérés et
- > 54 sous de droit de création de la dite rente portant en
- > tout 137 florins 14 sous et cet argent comptant est à
- » prendre hors des deniers capitaux de la dite vente.
- > 4º Sera le dit obtenteur obligé de restituer au dit
- » sieur d'Avernas-le-Bauduin en argent comptant la somme
- » de 120 florins par lui prestée à monsieur le baron de
- Mombeek comme se voit par acte du 3 septembre 1680
- » passé devant la cour de Bertrée, à prendre comme
- » ci-dessus.
 - » 5º Sera le dit obtenteur encore obligé de restituer au
- » dit sieur d'Avernas-le-Bauduin argent comptant la somme
- » de 120 florins par lui prestée à madame la baronne de
- Mombeek reçue par monsieur Lambert Docquier le 23
- » octobre 1680, à prendre comme ci-dessus.
- → 6º Sera en outre obligé le dit obtenteur de compter
- entre les mains du dit sr d'Avernas-le-Bauduin la somme
- de 120 florins argent comptant pour par lui la mettre
- » entre les mains du sieur conseiller de Monceau à la
- décharge de la dite dame, à prendre comme ci-dessus.
 - → 7º L'exposant s'oblige à mettre en mains de l'obtenteur
- » et faire venir à ses frais tous titres, documents, lettres
- » d'achapt concernant la dite seigneurie de Bertrée.

- 8º Item. L'exposant s'oblige de payer les frais de la
 vente de la dite terre et seigneurie.
- > 9º Item. L'exposant s'oblige de faire suivre à l'achap-
- » teur la dite terre et seigneurie de Bertrée libre et de rien
- · chargée sous obligation de sa personne, biens, meubles
- » et immeubles présents et futurs.
 - → 10° Item. Le dit exposant en vertu de sa dite consti-
- » tution a commis et constitué comme il constitue et com-
- » met par cette la personne de Gilbert Collin et tous
- » autres porteurs des présentes conditions pour compa-
- roitre par devant la Souveraine Cour Féodale de Brabant
- et toutes autres qu'il appartiendra et illecq devestir judi-
- » ciellement la dite dame baronne de Harff et en advestir
- celuy qui obtiendra la mesme terre et seigneurie faire en
- tel cas tout ce qui sera besoing et nécessaire promettant
- et obligeant irrévocablement de tenir pour bon, ferme,
- stable, tout ce qui sera en ce regard faict, négocié et
- besoigné si comme en personne il y seroit sub obligation
- ut supra > (1).

Paumée à 700 florins par François Braze, haussée à 800 florins par Lambert Docquier, la seigneurie de Bertrée resta finalement, au dernier coup de bâton, au premier nommé pour 840 florins qui furent comptés, sur le champ, à Lambert Docquier, fondé de pouvoir et fermier de la baronne de Harff à Hannut, en présence de Ch. Haccour, mayeur, de Jean Mottin et de Grégoire Denon, échevins de Bertrée.

François Braze, cité en 1667 en qualité de bailli d'Avernas-le-Bauduin, occupait dans cette localité une ferme située à proximité de l'église. Elle fut saccagée et pillée, les 17 et 18 octobre 1702, par les soldats du maréchal de Boufflers.

Il mourut le 30 juillet 1706. Sa pierre tombale, très bien conservée, se voit encore encastrée dans le pavement du chœur de l'église paroissiale du lieu de sa résidence.

⁽¹⁾ Registre nº 160 aux Archives de la Cour féodale du Brabant.

On y lit:



ICI GIT
LE SIEUR FRANÇOIS
BRAZE ESCUYER SEIGNEUR
D'AVERNAS LE BAUDUIN
ET DE BERTRAI
DECEDE LE 30 JUILLET
DE L'AN 1706 PRIEZ
DIEU POUR SON AME.

La maison Braze portait parti : au premier, de sable à la croix d'argent cantonnée de quatre croisettes du même ; au second, à la bande d'argent accostée de deux croissants du même, tournés l'un en chef l'autre en pointe (1).

Par relief du 5 février 1707, dame Louise-Thérèse-Ludgarde Braze, épouse de Philippe-Antoine de Beeckman, succéda à son oncle paternel dans la possession des seigneuries d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée (2).

Les de Beeckman habitaient Malines.

Eloigné de ses terres de Hesbaye, le nouveau seigneur se fit remplacer par Martin de Marneffe pour l'accomplissement des devoirs que lui imposaient l'acquisition des deux villages.

- « Je soussigné ayant en considération les offres de service
- » que nous a faites le sieur Martin Marneffe, notre fermier
- » au village d'Avernas-le-Bauduin, tant pour la conservation
- » de nos propres intérêts que pour le bien de cette commu-

⁽¹⁾ D'après le registre nº 1682, p. 211, des Manuscrits de la collection Goethals à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, un blason identique à celui de François Braze se rencontre sur la pierre tombale de Nicolas Pinchart, décédé le 7 mai 1630 et inhumé dans le chœur de l'église de l'abbaye de Lintre entre St-Trond et Tirlemont.

⁽²⁾ Registre nº 380 aux Archives de la Cour féodale du Brabant.

- » nauté, je déclare par cet acte luy avoir bien voulu donner
- » connaissance d'y exercer les droits de seigneur en mon
- » absence pendant le terme de neuf ans à commencer le
- » 15 de ce mois. En foi de quoy j'ai signé cette, à Malines,
- » le 15 mars 1707. S/ A. de Beeckman de Schore. »

Martin de Marneffe, cousin de son homonyme qui, de 1675 à 1679, obtint en engagère la seigneurie d'Avernas-le-Bauduin et qui, dans ce village, était également fermier de l'abbaye de St-Laurent, représentait une famille bien connue dans la contrée (1). Il portait le titre d'écuyer, dirigeait une exploitation agricole de 117 bonniers de terre, devint mayeur d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée de 1721 à 1742 et mambour des Pauvres d'Avernas-le-Bauduin de 1713 à 1745.

Martin de Marneffe avait épousé Anne Piette. Tous deux furent enterrés dans l'église paroissiale où se trouve encore leur pierre tumulaire, maçonnée dans le pavement au milieu de la nef, rendue totalement illisible par le passage des fidèles. Cette pierre, d'après les Archives de la cure et l'annuaire de la noblesse (année 1883) était ornée en tête de deux écussons : celui du mari, écartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 chevrons de gueules, aux 1 et 3 de gueules à l'étrier d'argent, les étrivières du même ; celui de l'épouse portait une fasce accompagnée de 3 roses en chef et de deux en pointe. Ces blasons étaient suivis de l'inscription :

« En mémoire de Monsieur Martin de Marneffe propriétaire de ce lieu âgé de 82 ans lequel est décédé de ce monde le 19 janvier 1755 et de demoiselle Anne Piette, son épouse, âgée de ans laquelle est décédée le Requiescat in pace. Amen ».

les comtes de Marneffe, seigneurs de Gesves.

Dans les archives d'Avernas-le-Bauduin, la famille de Marneffe apparaît pendant tout le XVIIIe siècle comme remplissant dans la localité les charges de mayeur, d'échevin et de mambour des pauvres.

⁽¹⁾ La famille de Marneffe emprunte son nom à la localité dont elle est originaire. (Annuaire de la Noblesse, Année 1880, p. 239 à 253). Son origine, nous communique M. Alphonse de Marneffe, qui au sujet de ses ancêtres a dressé un important Atlas généalogique, remonte a l'an 1103. Et le même auteur, dans une brochure intitulée « Les Dongelberg Branche des ducs de Brabant ancêtres du Roi des Belges », mentionne quatre alliances des de Marneffe avec les Dongelberg, en citant les de Marneffe qui avaient la baronnie de Seraing-le-Château et les comtes de Marneffe, seigneurs de Gesves.

Sur le bord de la pierre on lisait : « En mémoire aussi de feu le sieur Martin de Marneffe qui a esté en son vivant... ».

Louis-Thérèse-Lutgarde Braze qui, par son mariage, apporta les noms et les propriétés d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée dans la famille de Philippe-Antoine de Beeckman, était fille de Henri, conseiller au Grand Conseil de Malines et de Marie-Isabelle du Monceau. Elle mourut en 1742 à l'âge de 73 ans. Son mari, né au château de Vieusart en 1670, devint vice-président du dit Conseil de Malines et décéda en 1740. Ils reposent dans le caveau de la famille Bernard dite Braze, à l'entrée du chœur de l'église St Pierre à Malines.

Leur fils, Jean-Joseph-Nicolas de Beeckman, releva, après le décès de sa mère, le fief d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée plus 22 bonniers de terre avec le cens y appartenant gîsant à Lens Saint Remv.

Le presbytère d'Avernas-le-Bauduin possède une belle empreinte des armoiries de ce seigneur. Nous en donnons une reproduction.



Armoiries de Jean-Joseph-Nicolas de Beeckman.

L'écu, surmonté d'un heaume de tournoi grillagé et couronné avec lambrequins, a pour cimier un homme sauvage issant au naturel tenant de la main droite une massue et de la main gauche un bouclier à l'aigle éployée.

Les armes sont écartelées : au premier, d'argent à deux forces de sable au franc quartier, du même, à l'étrier d'or lié de gueules qui est de Fontigny; au deuxième, d'or à la croix de gueules cantonné de quatre merlettes de sable qui est de Velpen; au troisième, d'argent à dix losanges de sable rangés 4-3-2-1 qui est de Schoie; au quatrième, d'argent au double aigle éployée de sable chargé en cœur d'un écusson d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules à la bordure engrelée, du même, qui est de Dion; sur le tout de gueules à la fasce ondée d'argent et accompagnée de trois roses, du même, couronnées d'or qui est de Beeckman.

Jean-Nicolas de Beeckman mourut en 1758. De son mariage avec Claire-Joséphine d'Udekem, baronne de Gentinnes et de Limelette, il eut une fille, Marie-Anne, née à Tirlemont, en 1744, qui, à l'âge de 20 ans, épousa François-Hippolyte des Enffans, seigneur de Ghysignies, capitaine des Grenadiers wallons, né à Tournai en 1733.

Décédé en 1802, François-Hippolyte des Enffans alla rejoindre dans le caveau familial, à Ghysignies, son épouse qui l'y avait précédée en 1800.

Leur fils Adrien-Guillaume quitta la Belgique sous l'occupation française, pour ne pas devenir sujet de Napoléon Ier (1). Il se fixa en Autriche où ses descendants portent toujours le titre de « Comte des Enffans d'Avernas et de Ghysignies ».

Au seigneur appartenait le droit de nommer et de révoquer le mayeur, les échevins, le greffier et le gardechampêtre ou sergent d'Avernas-le-Bauduin et de Bertrée.

Les Archives nous ont légué les noms des mayeurs ci-après : Jehan de Lange (1602), Henry Moreau (1609), Guillaume Collin (1645-1654), Pierre Collin (1658-1665),

⁽¹⁾ D'après une correspondance adressée au desservant d'Avernas-le-Bauduin le 2 octobre 1899, de Freybühel, par la comtesse des Enffans d'Avernas.

Charles Haccourt (1678-1681)(1). Grégoire Wilmart (1698-1711), François Danon (1711-1717), Etienne Briffaux (1717-1721), de Marneffe (1721-1742), Lambert Brone (1743-1748), François Demarteaux (1748-1757), Pierre Mottin (1758-1768), Jean van Meldert (1769-1784), S. Seutelet 1785-1789), Joseph Dacos (1790-1795).

ERNEST PITON.

Un peu de toponymie

Lorsqu'on relit l'œuvre de Th. Gobert, immense et consciencieuse étude de toutes les rues anciennes et modernes de la ville de Liége, on reste certes confondu devant ce travail de bénédictin.

Et cependant, il arrive parfois à l'érudit historien de s'égarer en recherches vaines et de s'obstiner à définir, à expliquer quand même, des choses qui lui échappent : on ne peut tout savoir. C'est que, en toponymie surtout, il convient d'être servi par une chance particulière et de se méfier de l'insidieuse folle du logis qui conduit à la fantaisie, quand on la sollicite outre mesure.

C'est ainsi que Th. Gobert s'évertue en une demi-colonne à nous fournir une origine par trop banale des *impasses*, rivages et rue aux chevaux.

Nous n'irons pas jusqu'à contredire (et encore!) son affirmation et refuser de voir dans place aux chevaux (devenue par après place de la comédie, puis place du théâtre et enfin place de la République française) une espèce de manège ou d'hippodrome qui aurait donné ce nom à la place.

Cela est possible et nous lui laisserons son interprétation, bien que nos préférences aillent en un autre sens. Nos lecteurs resteront juges.

⁽¹⁾ Nous trouvons également indiqué comme mayeur de 1678 à 1698 le sieur Dominique Tilman.

Mais, touchant les *impasses*, *rues* et *rivages aux chevaux*, disséminés dans tous les quartiers de la ville, nous ne pouvons partager son avis et admettre avec lui que ce nom leur provenait « de ce qu'elles étaient les seules voies charretières de la localité, car affirme-t-il, une *rue aux chevaux* était une autre forme de *chéravoie*. »

Erreur! erreur profonde!

Remarquons d'abord que l'on dit *rue aux chevaux* (avec l'article *aux*) et non *rue des chevaux* (avec l'article *des*), forme qui se serait imposée, si la version de Gobert était fondée.

Il y a là une distinction à retenir qui, pour ne porter que sur l'article, n'en est pas moins capitale.

Il convient ensuite de s'inspirer de cette idée qu'à ces époques moyennageuses, la désignation des rues était toute populaire. Le public a dit rue aux chevaux, comme il a dit rue aux frênes, rue porte-aux-oies, marché au beurre, marché aux fruits, marché aux puces, etc. etc., et comme naguère encore, il désignait — et pour cause — la rue Ste-Ursule sous la dénomination rue aux casquettes (li rowe aux calottes), parce qu'il y trouvait des frênes, des fruits, du beurre, des puces, parce qu'il pouvait y acheter des casquettes.

Rue aux chevaux n'a donc d'autre sens que rue où l'on trouve des chevaux. Et pourquoi y trouvait-on des chevaux? Mais tout bonnement, parce que ces chevaux étaient des chevaux de louage pour la batellerie, laquelle, au cours des siècles, s'exerça dans tous les quartiers de la ville, et c'est pourquoi il y eut non seulement des rues, mais aussi des impasses et des rivages aux chevaux et même (c'est Th. Gobert qui nous l'apprend) des rivages aux ânes : chevaux et ânes (ou mules) exposés en plein air, rues sises dans le voisinage des nombreux bras de la Meuse.

* *

Rue aux chevaux nous incite à nous arrêter à l'impasse ou rue des mauvais chevaux, ancienne artère aujourd'hui disparue, tenant de la place Verte à la rue du Vieux Marché et aux degrés de St-Pierre.

Et Gobert de se gausser, et avec raison, de chercheurs prétendant cette rue « ainsi nommée, parce que les tréfonciers qui venaient à cheval (?) à la Cathédrale s'arrêtaient dans cette rue et qu'en général ils ne montaient pas de chevaux fougueux ». Mais il se rabat sur la possibilité du « souvenir d'une enseigne, au moins, dit-il, d'un incident particulier dont le héros aurait été un cheval un peu trop rétif ».

La vérité nous paraît tout autre.

Observons d'abord que, selon l'historien liégeois, ce toponyme n'apparaîtrait officiellement qu'à partir du premier quart du XIXe siècle : auparavant, dit-il, c'était la *rue de la Croix de laiton*. Nous pouvons affirmer, ainsi que nous allons l'exposer, qu'il remonte populairement à la fin du XVIIIe.

A cette époque, nos provinces étaient annexées à la France. Pour les besoins de son armée, vers 1796, le Directoire avait frappé un impôt qui fut dénommé « l'impôt du 30e cheval. » La République réquisionnait un cheval sur trente. Les bêtes fournies par le Département devaient être amenées au chef-lieu et l'expertise se pratiquait place aux Chevaux. Celles qui étaient rebutées étaient conduites dans une impasse ou rue voisine que le public ne tarda pas à dénommer la rue des mauvais Chevaux, li rowe des mâvas Ch'vâs.

Quelques mots maintenant quant à la *rue Gaillard*. *Cheval*, dénomination que Th. Gobert laisse sans explication. Toute cette région (aux confins vers Vottem et Bernalmont), on le sait, fut dès la découverte du charbon de terre l'objet de quantité de petites exploitations minières, burs à bras d'installation tout à fait rudimentaire, qui recevaient un nom dû le plus souvent à quelque particularité géographique locale ou relative à l'exploitation.

Parmi ces particularités, nous avons relevé maintes fois les burs de gailhier ou gallier, très probablement parce qu'un gallier (un noyer) s'élevait à proximité de ces burs ;

à certaine époque, l'un d'eux, gagnant sans doute en importance, fut doté d'un ou plusieurs chevaux pour l'extraction, tout comme un autre du voisinage fut doté d'un ou plusieurs lévriers. Ce bur fut alors dénommé bur du Gailler Cheval, appellation qui populairement devint Gaillard Cheval.

Par la suite, ainsi que nous l'affirme Th. Gobert, la Société *Gailler Cheval* devenue donc *Gaillard Cheval* fusionna avec une autre, celle du *Bouck*.

* *

Quant à *Pontice*, devenu *Pontisse*, notre historien s'égare dans une longue digression explicative sur l'origine de ce toponyme, où il fait intervenir le truchement de *pontifex*, *pontife*, *pontifier*, etc., etc. Très belle, mais laborieuse démonstration, malheureusement peu pertinente et trop fantaisiste, due au manque de connaissance de la topographie et de l'hydrographie locales.

Pontiz ou Pontis à l'origine, devenu au cours des siècles Pontice, puis Pontisse, forme actuelle, a pour radical pont et pour diminutif pontis = petit pont.

Le hameau était jadis traversé par un ruisseau le Grimborieu à peu près tari surtout pendant la belle saison, ses eaux ayant été captées en 1892 pour l'établissement de la galerie d'eau alimentaire de l'endroit. Il venait des hauteurs voisines vers Hermée, contournait le gros mamelon sur lequel s'étage l'agglomération. Au croisement du chemin dit des Meuniers se trouvait le petit pont qui donna son nom au village, à la ville selon l'expression de l'époque, puisqu'à côté se trouve le lieu dit en melveie, en bon wallon emmeye li veie ou es melveie, c'est-à-dire emmi la ville.

Que nous voilà loin des pontifes !

. * .

La Bastrée. – C'est une dénomination qui a déjà soulevé maintes discussions (Voir Gobert t III, p. 214, Bull. de l'Inst. Arch. Liég., t. 34 (1904), p. 441). Elle rappelle un bâtiment sis à Liége, rue des Guillemins : à la Bastrée ou Bastrie, francisation du wallon alle bastreye.

La même expression d'origine toute populaire que nous avons relevée en Marexhe à Herstal, où la Compagnie locale des Arbalétriers jouissait de certains biens, nous a amené à rapprocher alle bastreye de albastreye, corruption de arbastreye par la mutation de r en l si fréquente en wallon, que nous rencontrons dans corridor qui se dit collidor, cerise qui devient celixhe, etc.

D'ailleurs tous les archivistes savent que le mot arbalestrier se trouve dans les vieux textes écrit albalestrier.

Alle Bastreie peut donc être simplement considéré comme une dénomination donnée narquoisement par le populaire au bâtiment où se remisait tout l'attirail (armes, cibles, papegeais, outils divers, pour le tir au berceau ou au thier, le matériel des arbalétriers liégeois, en un mot toute l'arbastreie, l'albastreie: ce fut l'arsenal de la Compagnie et Th. Gobert n'est pas loin de la vérité, lorsque, d'accord avec le Docteur Bovy, il accorde à l'appellation le sens de manoir, château-fort.

* *

Et puisque nous avons touché à cette question de la toponymie liégeoise, terminons par le vœu de voir l'Administration communale procéder à une revision de ses toponymes les plus respectables.

Pourquoi accoler le mot *rue* à des appellations renfermant déjà ce terme telles que *potiérue*, *bergerue*, etc., ou un équivalent comme *Féronstrée*, *Neuvice*, *Vinave d'île*, etc., puisque *strée* et *vice* donnent déjà implicitement ce sens, puisque *vinâve* (anciennement *vinable*) n'a d'autre sens que rue principale du quartier?

Pourquoi *quai de la batte*, alors que *batte* est le vieux vocable wallon désignant une digue, un quai, et que la tradition persiste à dire *sur la batte*?

Pourquoi aussi rue vielle voie de Tongres, rue Lavaniste voie, formant une tautologie aussi inexplicable qu'inutile?

Pourquoi enfin ne pas revenir simplement aux anciennes dénominations populaires dont le langage a conservé, malgré tout, l'usage archaïque si pittoresque et ne pas dire Hors Château, Publémont, Bèche, Avroy, Mont St-Martin, Fond Pirette, Hocheporte, Lulay, Roture, etc., etc., par suppression du mot rue?

Les villes flamandes, sous ce rapport, se sont montrées bien plus soucieuses du respect de leur tradition : Anvers à son *Meir* et son *Kipdorp*, tout courts, Gand à sa *Coupure*, son *Rabot*, sa *Pêcherie*, etc., sans addition de Straat ni de rue.

Et, pour terminer, signalons cette drôlerie tout-à-fait moderne, due incontestablement à quelque scribe inconscient : pourquoi rue du commandant Marchand, rue du général Bertrand, place du général Leman, rue du sergent Merckx, etc., tout comme si les rues étaient ni plus ni moins propriété personnelle de leur patronyme? Pourquoi alors ne pas logiquement dire rue de Georges Clémenceau, rue de Joffre, rue de Léopold, place de Paul Janson, place de Xavier Neujean, etc.? Le titre d'un personnage fait en quelque sorte partie de son nom et ne demande pas plus l'article du que le nom propre et il convient de dire tout simplement rue Commandant Marchand, rue Général Bertrand, place Général Leman, rue Sergent Merck, etc.

ANDRÉ COLLART.

A lire

M. l'abbé P. Ansiaux est parvenu, grâce à de minutieuses recherches d'archives, à nous faire connaître, autant que faire se pouvait, une personnalité, jusqu'ici fort restée dans l'ombre, un père dominicain de la maison de Liége, Grégoire Sylvius, devenu docteur en théologie de l'Université de Louvain, en 1588 et à qui fut confiée, pendant douze ans, la charge d'inquisiteur dans le diocèse de Liége. Il cumula ces fonctions avec celle de prieur de la communauté résidant en notre ville, en 1547. L'évêque Georges d'Autriche

en fit ensuite son représentant lors de la seconde période du concile de Trente (1552). Celui-ci ayant été suspendu peu après, Grégoire Sylvius, en récompense des services rendus et en hommage à ses éminentes qualités, fut promu à la haute dignité d'évêque suffragant du diocèse de Liége. Sylvius remplit sa charge durant un laps de 26 ans, sous les trois princes-évêques Georges d'Autriche, Robert de Bergues et Gérard de Groesbeek. Il mourut en 1578. L'auteur a pu, par sa précieuse monographie, nous montrer que Grégoire Sylvius a continué noblement la lignée des suffragants de Liége (Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. XXVI, 1935. Tiré à part de 20 pages).

Il faut rapprocher de l'étude ci-dessus de M. l'abbé Ansiaux la communication que celui-ci a faite devant les membres de la Société d'Histoire du Droit des pays flamands, picards et wallons, lors des « Journées » tenues à Amiens du 25 au 28 avril 1935. Il s'y est occupé des Frères Prêcheurs de Liége de la Province de France. Ce fut une très utile contribution à l'histoire des Dominicains de notre ville. (Revue du Nord, août 1935).

* *

Les recueils d'Abry, de Villenfagne, de Becdelièvre et de Theux de Montjardin, ainsi que la notice d'Ul. Capitaine dans la Biographie Nationale (tome IV, col. 86 à 91), avaient déjà fourni d'utiles indications sur la vie et les œuvres de Jean de Chokier de Surlet, vicaire-général du diocèse de Liége de 1632 à sa mort, survenue en 1656. Polygraphe abondant, comme il y en avait tant au XVIIe siècle, défendeur, parfois ardent, mais d'une parfaite sincérité de sentiments, de l'autorité religieuse, à la fois contre le pouvoir civil et contre les fauteurs d'hérésie, auteur de multiples écrits, dont les plus réputés d'alors ont été le Thesaurus politicorum aphorismorum et le Facis historiarum centuriæduae, réédités de multiples fois, de Chokier fait figure de personnage important dans la vie publique à l'époque d'Ernest et de Ferdinand de Bavière. C'est à donner une analyse de critique interne et comparative de toutes les éditions des œuvres de l'écrivain ecclésiastique liégeois que vient de s'attacher M. Marcel Hoc dans la livraison 206-207 de la *Bibliotheca belgica*, ce recueil inestimable fondé naguère par P. Vanderhaeghen et que dirigent actuellement MM. Alph. Roersch et V. Tourneur, auxquels il faudrait ajouter M. P. Bergmans, dont on doit regretter la perte récente.

* *

M. P. Harsin, qui est occupé à préparer une histoire de la principauté de Liége durant l'époque moderne, a été frappé de l'importance du rôle que les circonstances, tant intérieures qu'extérieures, ont fait jouer à Séb. La Ruelle.

Il entre dans ses intentions de reprendre sur de nouveaux frais la question La Ruelle, de replacer la vie du chef des Grignoux dans son milieu et surtout dans son temps, c'està-dire, comme il dit, de l'éclairer de toute l'histoire ambiante, et ce faisant de composer un tableau cohérent de l'histoire liégeoise de 1630 à 1637.

En attendant, et pour aider à l'appréciation de son récit des faits, il s'est résolu à publier un certain nombre de documents, les uns, peu nombreux, du reste déjà publiés, les autres découverts par lui au cours de recherches opérées dans des dépôts d'archives ou dans des bibliothèques d'Europe (Liége, Bruxelles, La Haye, Londres, Paris, Rome, Munich, Berlin, Dusseldorf et Osnabruck). Les textes rares ou inédits concernant le bourgmestre La Ruelle (Louvain, Imprimerie Orientaliste et Scientifique, 1936, in-16, de 176 pages) sont au nombre de 34. Leur éditeur en fait une judicieuse critique interne, se borne à en faire connaître la substance sans se permettre d'en tirer une conclusion, relativement à l'« histoire tragique » de La Ruelle, c'est-à-dire quant aux deux problèmes des responsabilités qui se posent au sujet de l'assassinat du bourgmestre et de la conjuration où il aurait trempé!

La publication actuelle de M. Harsin et le livre qu'il nous promet serviront certainement à compléter, sinon à réformer ce qu'a pu être déduit des éditions antérieures de textes, dues à E. Gachet, Gachard, Ul. Capitaine, X. de Theux, le Père Neut et le P. Poncelet.

* *

Un savant érudit hollandais, le Dr Niermayer, vient de faire paraître sous les aupices de l'Institut d'Histoire du Moyen-Age de l'Université d'Utrecht un très précieux volume de critique historique, qui intéressera certainement nos concitoyens liégeois, puisqu'il y est question de recherches sur des documents liégeois et maestrichtois et sur la Vita Baldéric, évêque de Liége. (Nous traduisons le titre du livre, édité en 1935, par Wolters, à Groningue, gr. in-16 de 227 pages, avec plusieurs planches en fac-similé).

* *

Notre savant et actif collègue, M. le Dr Wibin, à qui l'on doit depuis de nombreuses années de fructueuses fouilles et de si heureuses initiatives de caractère archéologique, a eu l'avantageuse idée de publier une notice sur *la Collégiale d'Amay*, à la restauration de laquelle il a voué tant de sollicitude avisée. (Tongres, Imprimerie C. Michiels-Broeders, 80 pages et 7 illustrations. En vente chez l'auteur au prix de fr. 10,30. C. Ch. P. 136.506.

* *

Signalons la publication, sous les auspices de la Société Royale Belge d'Anthropologie et de Préhistoire (t. I, 1936), d'une savante brochure de plus de cent pages et illustrée de 81 figures où chacun pourra se rendre de ce qui s'intitulera désormais *L'Omalien*.

Les auteurs, MM. J. Hamal-Naudin et J. Servais aidés de la collaboration de M^{IIe} M. Louis, ont dédié leur œuvre à Marcel de Puydt, l'inventeur de l'Omalien. Leur but, en dressant le tableau de leurs travaux, gloire de l'Ecole liégeoise de Préhistoire, a été « de permettre à ceux qui désireraient mieux connaître notre industrie omalienne, de se faire une idée exacte de ses caractères et de son

importance, et à ceux qui se sont spécialisés dans l'étude de la céramique préhistorique de pouvoir établir des comparaisons ».

Indiquons la façon dont les auteurs ont cru devoir départager la matière qui se présentait à leurs investigations dans les chapitres dont la simple énumération fera saisir tout l'intérêt que présente leur exposé :

Découvertes et aire de dispersion des villages omaliens en Belgique. — Industrie lithique. — Industrie osseuse. — Industrie céramique. — Domestication (?). — Culture. — Tissage (?). — L'Habitation omalienne. — Quelle est la place de l'omalien dans la chronologie du néolithique ?. — Les villages omaliens découverts en Belgique sont-ils contemporains des villages à céramique rubannée des bords du Rhin ? — Le séjour des omaliens en Hesbaye a-t-il été de longue durée ? — Découvertes, dans les villages omaliens, d'emplacements d'habitation appartenant à d'autres époques.

Une précieuse bibliographie (59 numéros), complète fort heureusement la savante étude de nos confrères.

On connaît peu de choses du règne de Wolbodon, évêque de Liége (en 1021), après avoir été écolâtre à Utrecht. On accueillera avec d'autant plus d'intérêt l'étude à laquelle vient de se livrer le bollandiste Maurice Coens qu'il a trait à un psautier de la fin du Xe siècle, déjà signalé par le P. Van den Gheyn, mais dont l'auteur analyse le contenu. Ce psautier, venu avec Wolbodon d'Utrecht, fut écrit de sa main, quand il vécut à Liége. L'auteur examine les preuves de la part que notre évêque prit à la mise à à la portée des fidèles du psautier, et il nous fait connaître la destinée de celui-ci. Le manuscrit resta la possession de l'abbaye de Saint-Laurent, où l'on en retrouve des traces jusqu'à la Révolution. (Analecta Bollandiana, t. LIV, fasc. 1-2, pp. 137 à 142 : Le psautier de S. Wolbodon, écolâtre d'Utrecht, évêque de Liége. F. M.

L'Institut Archéologique Liégeois ne peut que saluer avec bienveillance et intérêt la constitution qui s'élabore en ce moment du « Cercle Pro Hasbanià », dont l'idée première avait été conçue par Hubert Krains, le si regretté romancier de la Hesbaye. Un Comité d'action s'est déjà mis à la tâche, se proposant, non seulement de protéger et mettre en valeur les richesses naturelles et artistiques de la région, mais, et ceci nous intéresse plus particulièrement, de sauvegarder ses trésors d'archéologie et de foklore, de faire mieux connaître son histoire, de faire apprécier ses trésors d'art, ses châteaux, ses ruines, ses originalités et particularité, en un mot, de faire revivre son passé, qui est loin d'être dénué de gloire. On ne peut que souhaiter le plus entier succès à l'initiative prise par le "Conseil des XII de Hesbaye, établi à Bruxelles, 3, rue Fourmois.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liegeois

ABONNEMENT:

15 FR. PAR AN

pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne la Chronique, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius

Procès-verbal de la séance du 24 avril 1936

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Arm. Baar, président.

Sont présents :

MM. Dumont, vice-président; Toussaint, secrétaire; Servais, conservateur honoraire; Mlle van Heule, conservatrice; MM. Laloux, trésorier; Pirlet, baron de Sélys-Longchamps et François, conservateurs-adjoints; Magnette, directeur des publications, membres de la Commission administrative.

MM Harsin, Jaspar, Wibin, Collart, baron de Crassier, membres effectifs. Mmes Ansiaux, Renaud, Hans, Delleur, Brull; Mles Goderniaux, Lousberg, Debougnoux, Michaux, Libotte, Pinet, Wauters, Renson, Beer, van Heule, Will; MM. l'abbé Ansiaux, Dejace, Wibail, Lemarchal, Dahmen, Tancré, Van der Heyden, Beer, de Lame, baron de Bonhomme, Coulon, Lebens, Piret, Smal, Canoy, Larbalette, Roland, Jowa, Cornet, Flamand, membres correspondants et associés.

M. Fl. Pholien, empêché, est excusé.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance de mars, lequel est approuvé sans observations.

La parole est donnée à M. Jules Dumont qui fait un remarquable compte-rendu des excursions faites: « A travers le Forez et la Bresse,

avec la Société française d'archéologie » au cours du dernier Congrès archéologique français, où il a, avec M. Laloux, représenté l'Institut. Cette causerie, rehaussée de très beaux clichés, fut un véritable régal et les applaudissements de l'assemblée, ainsi que les remerciements adressés par le président, témoignèrent à M. Dumont du grand intérêt de sa causerie. Celle-ci comportera une suite qui sera donnée le mois prochain.

Présentation de membres associés :

Les candidatures suivantes sont présentées :

Mmes Dardenne, 17, rue des Croisiers, Liége et Lonnoy-Gérimont, 46, avenue des Tilleuls, Liége; Mlle Jeanne Scholberg, 43, avenue Blonden, Liége; MM. Jacques Beaupain, ingénieur, 16, rue de l'Académie, Liége; Léon Garray, ingénieur, 1, rue Villette, Liége; Kraft de la Saulx, ingénieur, 41, avenue Constantin de Gerlache, Liége.

Election de membres associés :

MM. l'abbé Victor Herteryckx et Joseph Tubbax sont élus membres associés.

Le président communique à l'assemblée que M. Pholien a remis de la part de M. Wasseige, qui en fait don à l'Institut, 4 briques d'âtre anciennes, provenant de la maison qu'il occupe, 49, rue Féronstrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Procès-verbal de la séance du 29 mai 1936

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. Dumont, vice-président.

Sont présents :

M¹le van Heule, conservatrice; MM. Servais, conservateur honoraire; Laloux, trésorier; baron de Sélys-Longchamps, François, Pholien et Pirlet, conservateurs-adjoints; Magnette, directeur des publications; Bonhomme, André, Collart et Wibin, membres effectifs.

M^{lle} Janne; M^{mes} Brull, Canter, Debougnoux, Goderniaux, Hans, Mariette Hans, Michaux, Pinet, Robert, Lucy van Heule et Wauters; MM. baron de Bonhomme, Paul Collard, Cornet, Dejace, Denll, Armand Dewandre, Durieux, Gérimont, Larbalette, Lebens, Tancré, Tyou, Van der Heyden, Wibail et Yans, membres correspondants et associés.

Se sont fait excuser: MM. Baar, président, en voyage, et Toussaint, malade.

Devant l'assemblée debout, M. le président fait l'éloge funèbre de M. Jean Lajot, membre associé, décédé inopinément, le 25 mai dernier.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et approuvé.

M. le président signale que MM. Dumont et Laloux comptent se rendre au congrès de la Société française d'archéologie qui se tiendra du 15 au 20 juin à Amiens et Boulogne-sur-Mer. Il demande s'il ne conviendrait pas qu'ils soient, comme les années précédentes, chargés d'y représenter l'Institut, comme délégués officiels. L'assemblée en décide ainsi et avis en sera donné à la Société française d'archéologie.

M. Dumont fait ensuite sa communication intitulée: « A travers le Beaujolais et le Mâconnais avec la Société française d'archéologie ». Continuant le sujet de sa communication du mois dernier, M. Dumont nous entraîne à la suite de la Société française parmi les monuments remarquables de cette contrée de la France parcourue lors du congrès de 1935.

Avec sa compétence habituelle et sa documentation précise, M. Dumont étudie les monuments visités, dont il fait projeter des vues photographiques.

M. Pholien, au nom de l'assemblée, remercie l'orateur de sa collaboration précieuse et le félicite de l'intérêt vraiment vivant qui se dégage de toutes ses communications qui sont de vraies leçons scientifiques.

Présentation de membres associés :

MM. le baron du Fontbarré de Fumal; Victor Docquier, architecte, 81, quai Henvart, Bressoux; Louis Mahia, pharmacien, 51, rue Sous-le-Château, à Huy, sont présenlés comme membres associés de l'Institut.

Election de membres associés :

Mme Lonnoy, M¹le Scholberg, MM. J. Beaupain, L. Garray, Kraft de la Saulx sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut.

La séance est levée à 6 heures.

A propos d'une route romaine

« Sous la pioche de l'ouvrier, disait déjà en 1854 M. Hagemans (1), la terre ne dérobe plus longtemps les trésors qu'elle a précieusement gardés pendant des siècles, et de la tombe sort la Vérité...! Sous la pioche de l'ouvrier se retrouve la Gaule devenue romaine et la Gaule romaine devenue franque. »

A en juger par des recherches nouvelles qui ont eu lieu depuis quelques années dans la province de Liége (2) ainsi qu'à Tongres (3), celles-ci ont mis au jour d'intéressantes

⁽¹⁾ Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, tome II, p. 209 : Un cabinet d'amateurs.

⁽²⁾ Découverte de la *Mansuerisca* par M. l'abbé BASTIN; de caves de villas romaines à Awans par M. l'abbé FRESON; d'une villa romaine à Villers-le-Bouillet par M. A. THYOU.

⁽³⁾ Fouilles de M. DE SCHAETZEN à Tongres (Congrès archéologique de Liége, 1933).

substructions de l'époque romaine et ont donné un regain d'actualité à des études sur l'invasion romaine et la romanisation dans notre pays.

Ces quelques lignes, ainsi que les plans y annexés, auront simplement pour but d'éviter de laisser tomber en oubli un tronçon de l'ancienne voie romaine qui, allant de Tongres à Arlon, traversait la Hesbaye et coupait la vallée de la Meuse à Amay et Ombret; tronçon qui, après bientôt 70 ans, aurait disparu du souvenir de nos contemporains locaux et au sujet duquel nous avons cru utile de donner quelques précisions sur un tracé que nous ne sommes plus à même de connaître et, ainsi, de rectifier certaines erreurs que des auteurs peu explicites ont commises.

En effet, « depuis longtemps des sommités scientifiques, dit V. Gauchez (1) ont traité et discuté la topographie des voies romaines, mais on ne peut encore s'autoriser de leurs écrits pour préciser le rapport complet de la géographie ancienne avêc celle de nos jours... » « Il est regrettable (J. Demarteau) qu'il faille se contenter de données générales et qu'il soit impossible de satisfaire aux fortes exigences de la topographie actuelle... »

Une autre difficulté existe pour établir la distance entre les *Villae* ou autres agglomérations ou officines, vu qu'on adopta différemment comme mesure la *lieue gauloise* (2 kilom. 222 m.) ou le *mille romain* (1 kilom. 851 m.)

On sait le rôle prépondérant qu'a joué, avant la conquête déjà et certainement dans le 1er siècle de notre ère, la route de Bavai à Tongres et à Cologne par Maestricht, artère maîtresse, la première des routes se déployant en éventail de Bavai vers la France et la Belgique, route qui, quelques siècles plus tard, prit le nom de *Chaussée de Brunehaut*. Tout dans cette voie de 6 m. 50 de large, surélevée par rapport aux terrains avoisinants, construite en excellents matériaux provenant de la vallée de la Meuse et des vallons

⁽¹⁾ Dans Annales de l'Académie de Belgique (1882), XXXVIII vol., 32e série, tome VIII: Topographie des voies romaines.

proches de Gembloux, d'une technique avancée pour permettre la perméabilité, montre le souci qu'avaient les Romains de faire œuvre durable, eux qui voyaient dans les routes un excellent moyen de pénétration et de domination (1).

Sitôt la romanisation en train de s'établir, Tongres a dû devenir également le point de départ ou de convergence important d'un réseau secondaire (2) de routes: l'une d'entre toutes ces premières chaussées est celle qui réunit les deux villes les plus anciennes du pays, Tongres et Arlon, et qui ne fut pas, comme la plupart, créée de toutes pièces, mais établie par tronçons, par relèvement de chemins battus, presque toujours se superposant à des pistes ou sentes qui sillonnaient le pays avant la conquête et que César lui-même a dû déblayer la hache à la main pour le passage de ses légions avec leur matériel. Cette voie de Tongres à Arlon et à Trêves est celle décrite par V. Gauchez sous le vocable Route XIII, d'Augusta Trevirorum à Aduatica Tungrorum. Elle traversait ainsi un coin de l'Allemagne, le Luxembourg belge, le Namurois, la province de Liége et le Limbourg belge, et anciennement la Belgique première (les Trévires), puis la Germanie seconde, c'est-à-dire le pays des Segni, celui des Condruzes et arrivait à la Meuse au pays des Eburons; route jalonnée par la suite de toutes sortes de découvertes d'antiquités.

Nous ne nous attarderons pas à décrire le trajet de la voie en question jusque Jehay; elle est du reste rectiligne, épousant les divers vallonnements du terrain, traversant les villages d'Odeur, Kemexhe, Momalle, Noville, Horion, Saint-Georges, servant encore de grande voie de communication à travers la Hesbaye et jalonnée par des *tumuli*, ou tertres funéraires à Lowaige, Koninxheim, Momalle, Dom-

⁽¹⁾ X. STAINIER, prof^r à l'Université de Gand: Infrastructure de la chaussée romaine de Tongres à Bavai dans la traversée de Gembloux, dans Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles, tome XXII, 3° et 4° livraisons, 1908.

⁽²⁾ Il existe au musée du Cinquantenaire à Bruxelles, section de la Belgique romaine, un débri de *milliaire* à 8 faces, découvert à Tongres en 1820.

martin et Vernawe; tumuli qui, tout en recouvrant des tombes à incinération (1) servirent également de *Vigilaria* ou postes d'observation (2) dans les périodes tourmentées. Dans la plupart des points de son trajet, elle a gardé sa largeur primitive (4 mètres) et s'est maintenue en légère surélévation par rapport aux terrains avoisinants.

Nous avons repéré son ancien parcours dans le bois de Jehay jusqu'au pont de pierre qui marque la délimitation entre les communes de Jehay et de Flône. C'est ce premier tronçon qui a disparu depuis 65 ans et risquait de rester tout à fait ignoré.

Si une carte du pays, datant de 1858 et due à Popp, fait bien mention de ce chemin sous le nom de « chaussée verte de Huy à Tongres », et si une autre carte mentionnant toutes les voies romaines en Belgique, datée de 1871 et étalée dans la section romaine au musée du Cinquantenaire à Bruxelles (3), en donne le tracé exact et complet avec tous ses détails de courbes, de Tongres à Arlon, il serait bien difficile à quelqu'un qui le rechercherait, de le retrouver sans des indications bien nettes. C'est après plusieurs tentatives, et les documents en mains et soit au printemps ou en automne, quand les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, que nous sommes parvenu à bien suivre et à rétablir son ancien parcours.

Au point A (Fig. I), il faisait un coude brusque, à angle droit, afin d'éviter à quelques cents mètres plus en amont une descente sinueuse par le vallon (4) qui sépare deux croupes boisées et qui a été creusé par le ruisseau la Marcelle

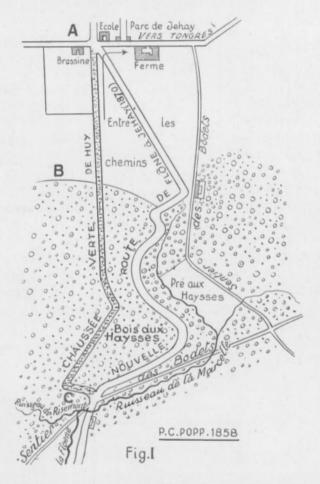
⁽¹⁾ Fouilles du baron DE LOË.

⁽²⁾ Surmonté à Jernawe depuis nombre d'années d'une chapelle et devenu un endroit de pèlerinage.

⁽³⁾ Etablissement géographique de Bruxelles, 1871; Carte archéologique, ecclésiastique et nobiliaire de Belgique, dressée d'après les publications des académies et sociétés savantes et les principaux ouvrages historiques et nobiliaires, à l'échelle 200/100, dressée par Joseph VANDERMAELE, membre de la Société archéologique du Limbourg.

⁽⁴⁾ En effet les auteurs s'accordent pour constater que les Romains évitaient d'engager leurs routes dans des vallées, surtout le long des fleuves et rivières : une exception existe pour l'ancienne voie romaine dans la vallée du Viroin (F. COURTOY).

pour s'enfoncer, après un court trajet à terrain plat, perpendiculairement (point B) à travers bois pour aboutir à la suite de deux petits coudes dans la plus forte descente au point C, confluent du ruisseau précité avec celui de dessous Riche-



mont (ou Risemont), et formant le ruisseau la Flône (Flodena-Floena) (1).

Actuellement il peut encore être deviné jusqu'au point B, à l'orée du bois, par une légère dépression du terrain cultivé

⁽¹⁾ J. E. DEMARTEAU, L'Ardenne romaine (Bulletin de l'I. A. L. 1904).

qui a remplacé un bois défriché, dépression élargie et marquée par un affleurement de cailloux blancs (1).

A travers le bois dans lequel on s'engage d'abord avec hésitation, il se dessine encore par une forte dépression du terrain, opérée manuellement à son origine jusqu'à même le sol rocheux, excavation dont maintenant les bords sont rabattus et le fond planté d'arbres et d'arbustes, ne gardant sur son flanc gauche qu'un sentier servant à marquer les enceintes de chasse ou de chemins pour lacets à grives (2). Depuis 1870 (3) ce tronçon de voie romaine a disparu, de même que le nom de *chaussée verte* dans les cartes plus récentes. Il a été remplacé par la route empierrée et en lacets, taillée dans le flanc du coteau, appelé *Bois des Haysses*, et reliant les points A et C.

La route actuelle qui va du point C à la chaussée de Liége à Huy, serpentant à une certaine hauteur du lit du ruisseau *la Flône* en passant devant le nouveau cimetière, ne paraît pas avoir été modifiée depuis l'époque lointaine, sauf en sa dernière partie qui contourne l'abbaye à Flône (4).

Voilà donc, pour le premier tronçon, des précisions données en regard du texte relatif à la partie de la route XIII du mémoire de V. Gauchez, qui se contente de dire qu'à partir de l'abbaye de Flône, elle (la voie romaine) est *limitrophe* de Jehay-Bodegnée et de Saint-Georges.

* *

La dite voie continue en tenant le centre de la commune de Flône, « recouverte de rails et de pavés » (V. Gauchez). C'est en effet par la construction, sous le régime napoléonien,

⁽¹⁾ Cailloux semblables à ceux décrits par M. STAINIER (loc. cit.) comme ayant fait partie de la couche supérieure et apportée.

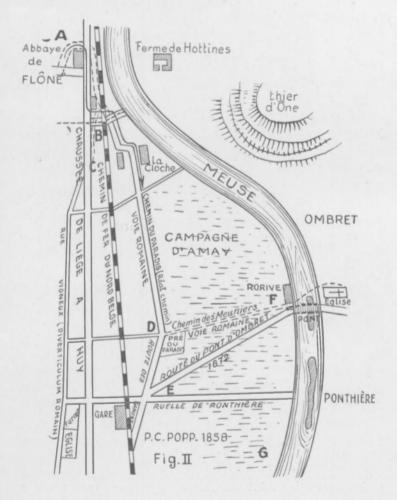
⁽²⁾ Nous nous souvenons que, pendant notre prime jeunesse, nous empruntions ce raccourci pour monter à Jehay, le trajet de A à B n'étant pas encore labouré et le trajet dans le bois non encore arboré.

⁽³⁾ La route actuelle de Flône à Jehay a été reprise au cadastre en 1870; les emprises ont été cédées en échange de l'ancien chemin par acte enregistré le 21 février 1870

⁽⁴⁾ Avant la vente du monastère, après la tourmente de 1793, la route passait à l'est des bâtiments où se trouvait l'entrée principale (voir fig. II et la gravure de R. Leloup dans Les délices du pays de Liége.)

de la grande chaussée pavée actuelle et, en 1848, par l'établissement du chemin de fer du Nord, qu'elle fut élargie et surélevée (voir pointillé de la Fig. II de A à B).

Au delà du passage à niveau de Haute-Flône, nous la retrouvons, avec sa largeur première de 4 mètres, se diri-



geant de l'est à l'ouest, dans la campagne, après avoir ménagé, en formant une légère courbe en baïonnette, les bâtiments de *la Cloche* qui vraisemblablement ont dû former, dans les temps les plus reculés, une habitation, station ou relais (1). Il est à croire aussi que, alors, l'agglomération romaine d'Amay n'existait pas encore et que c'est plus tard qu'un diverticulum (voir pointillé de B en C) dont des indices persistent encore, la relia au vicus amanium à partir de Haute-Flône, en se continuant avec la vieille rue Vigneux qui longe la montagne jusqu'au centre du bourg. C'est du reste le long de ce chemin « Vigneux » que nous découvrîmes (2) en 1913 un cimetière belgo-romain à incinération des IIe ou IIIe siècles, au lieu dit Chapelle à Remont (C) et plus loin des débris d'une métairie et, plus près du centre, des tombes franques.

De la Cloche au point D (3) la route continue en ligne droite, portant au moyen-âge le nom de *réal chemin* et au XVIIIe siècle celui de *chemin du Paradis* qu'il garde encore de nos jours avec celui tout ordinaire de *chemin de la campagne de Flône*. Ensuite elle s'infléchissait de nouveau à angle droit pour se diriger vers le *Gué d'Ombret* passant, avant d'y arriver, entre deux habitations situées au bord du fleuve, la propriété dite de *Rorive* et la propriété *Thyrion*.

Jusqu'en 1872, date de la construction d'un chemin reliant Amay à Ombret, cette partie de la route était dénommée Chemin des Meuniers, parce qu'il permettait aux habitants d'Amay de se rendre au moulin banal d'Ombret, localité qui, du reste, constitua avec Amay, jusqu'il y a à peine un siècle, une même commune. Ce chemin, après 1872, fut arraché par la main de l'homme (4) et soumis au labour, étant devenu inutile depuis la chaussée reliant la gare d'Amay au pont d'Ombret; il ne figure déjà plus sur la carte militaire de 1884. Sa terminaison sert de raccordement du chemin de halage à la route du pont.

Voilà donc le tracé de la voie romaine dans la campagne d'Amay, tel que nous, qui pouvons en juger sur les lieux

⁽¹⁾ Ce coin de Haute-Flône et de la Cloche a, dès les siècles lointains et jusqu'au milieu du XIXe siècle, formé une petite agglomération isolée d'Amay.

⁽²⁾ Voir Bulletin de l'I. A. L., tome XLIV. Fouilles des Drs Wibin et Davin.

⁽³⁾ Avant 1872, existait au point D une vaste prairie entourée de peupliers. désignée sous le nom de « Paradis » (Paradisus-jardin).

⁽⁴⁾ Par l'entrepreneur Félix THYRION, d'Amay.

mêmes, le concevons. Disons de suite que la carte du musée du Cinquantenaire que nous avons consultée en donne la direction imprimée, comme le reste, en rouge, mais épousant et longeant la courbe de la Meuse depuis la Cloche jusqu'à Rorive, réalisant ainsi l'hypothénuse du tracé dessiné à la fig. II; tracé logique, puisqu'il coupe directement la campagne obliquement et raccourcit le trajet.

C'est ce qui aurait fait dire à V. Gauchez que « les débâcles de la Meuse l'ont arrachée à Amay... »

De prime abord, il est admissible de penser qu'une route ait existé de telle façon. Mais, précisément, cette conception va à l'encontre de la prudence prônée par les premiers usagers de s'éloigner le plus possible des berges et de ne les aborder que directement et en cas d'absolue nécessité, voulant par là se garder le plus possible des crues. De là, ce virement brusque au point D pour éviter le plus longtemps possible l'eau qui devait stagner très souvent dans la campagne en hiver et surtout plus en aval. En effet, qu'a-t-on vu en tous temps jusqu'en 1926 et avant que tous les travaux d'excavation et d'endiguement du fleuve aient amélioré son régime ? Dès les premières crues, un large courant d'eau, véritable chenal, se formait dans la campagne, la Meuse sortant de son lit au point G (Ponthière) et isolant le point F, comme dans un îlot; la partie de la campagne vers Flône et la berge restant le plus longtemps submergées, comme l'indiquent les hachures du plan. Il devait en être ainsi surtout aux époques lointaines. Du reste il n'existe de la route figurée par Vandermaele aucune trace, aucun souvenir perpétué par les populations, aucune découverte s'y rapportant; tandis que telle que nous l'avons dessinée et qu'elle existe encore jusque en D avec sa largeur typique de 4 mètres, elle est considérée depuis toujours par les diverses générations comme voie romaine. Tout dernièrement encore, en approfondissant le long du chemin du paradis, un terrain en vue de l'exploitation d'une briqueterie, on a mis au jour des débris de tuiles romaines.

Les découvertes faites en différents endroits de la campagne d'Amay nous donnent de nouvelles indications sur la haute

antiquité de ce passage d'Ombret. C'est au point F (Rorive) que, en 1900, dans la propriété Thyrion, on a exhumé de nombreuses antiquités belgo-romaines et franques (1), indices d'une villa romaine, puis d'une station franque; au point E, lors de la construction d'un égout collecteur, quantité de fers de chevaux et d'ânes, très aplatis, faits d'un métal dur et bien conservés, — semblables à ceux figurant dans les vitrines des musées sous l'étiquette romaine, — ont été également découverts.

* *

Nous arrivons à parler du troisième tronçon, qui devient intéressant, car c'est à son passage à Ombret que la voie romaine, venant d'Arlon à Tongres, franchissait la Meuse.

Ombret, cité par la plupart des auteurs, — et dont l'étymologie pourrait provenir du mot latin *umbrosus* (ombreux),
— devait être dans les temps reculés un endroit dont les
croupes et la vallée qui, au voisinage de la poudrière
actuelle, réunit les vallons du ris de la *Fallogne* et du ris
d'Oxhe, étaient entièrement couvertes de bois et de frondaisons.

La route venant de Marche, en passant par Bois-et-Borsu, Terwagne, Ramelot et Strée (Strata), n'a pas vu son trajet modifié; celui-ci est resté rectiligne jusque Rausa. Elle est désignée également par les auteurs sous le nom de « Verte chaussée ». Si, aux temps modernes, elle a été élargie, en différents points cependant, tels que à Strée et à Rausa jusqu'à Ombret, elle a gardé sa largeur première (4 mètres) et est très reconnaissable. De Rausa, au lieu de descendre en ligne directe et perpendiculairement à la montagne, comme certains l'ont prétendu, et au lieu de suivre, toujours par principe de prudence et de sûreté, la vallée du ris d'Oxhe, elle se détourne depuis Outrelouxhe à travers bois pour descendre, obliquement et en pente douce, par les communes d'Ombret. Ici nous sommes d'accord quant au tracé indiqué par Vandermaele, c'est-à-dire sur l'éperon

⁽¹⁾ Voir Lucien RENARD, dans la Chronique archeologique du pays de Liege, 1906.

séparant la vallée de la Meuse de celle du ris d'Oxhe pour aboutir par les *Croupets* dans l'agglomération en passant sous le viaduc de la route moderne de Huy à Liége, puis, longeant le côté est de l'église, et se terminant à la rive, en face du point où nous l'avons laissée de l'autre côté, entre les propriétés de Rorive, endroit précis qui formait le « Gué d'Ombret ou de César ». D'Outrelouxhe à Ombret, à travers un bois, dans lequel elle n'est plus utilisée que comme raccourci (1) pour les piétons et le service forestier et, dans sa descente, également taillée dans le roc (2) elle mesure toujours 4 mètres en largeur. Quelques maisons blanches qui la jalonnent la font reconnaître de loin pendant le jour et, le soir, la série des lampes électriques du service communal en donne un balisage exact.

V. Gauchez dit bien qu' « à partir d'Outrelouxhe la voie se détourne sur les *Coteaux de Ponthière* », mais que « par une pente douce elle conduit à la Meuse... ». De là peut-être l'erreur qui s'est répandue dans le public et dans certains articles à ce sujet, erreur selon laquelle la voie romaine est réputée comme traversant la Meuse à Ponthière (3), et même sur un pont en pierres (comme à Herstal et plus tard à Andenelle).

A vrai dire, c'est par la haute crête des coteaux de Ponthière que la voie s'achemine en pente douce et obliquement vers Ombret. Disons de plus que : 1) la carte citée plus haut n'indique pas cette diversion par Ponthière; 2) la carte militaire de 1894 ne donne qu'un mince sentier qui, descendant par l'encoche de la croupe de Ponthière, n'est encore actuellement qu'une piste étroite, irrégulière, abrupte, véritable chemin de chêvres, qui ne peut avoir constitué

⁽¹⁾ Depuis une quarantaine d'années de bonnes routes carrossables ont été construites dans le fond d'Oxhe et d'Outrelouxhe à Neuville s/Huy.

⁽²⁾ Sur cette voie descendante, se remarque encore un gros bloc de grès, émergeant par suite de délitage aux temps géologiques et qui a gardé le nom de *Chaire de Ste Ode*, la fondatrice du Centre chrétien d'Amay au VIIe siècle, qui, selon la légende, en venant de ses propriétés d'Austrasie, aurait de ce siège lancé son bâton au delà du fleuve pour y désigner l'endroit où elle bâtirait un oratoire.

⁽³⁾ Hameau distant d'Ombret vers Huy de 600 m. environ.

dans l'antiquité une voie de quelqu'importance et qui ne correspondrait à aucune autre sur la rive opposée; 3) en effet, en face se trouve la grande île de Ponthière et sur la rive opposée l'embouchure du ruisseau le Roua venant d'Amay, accompagné d'un chemin de 3 m. 50 de large, mais qui, il y a 30 ans, n'était qu'un sentier dénommé ruelle de Ponthière et élargi depuis, lors du voûtement du ruisseau; 4) à cet endroit, la Meuse, contrairement à ce qu'elle a toujours été au Gué d'Ombret (1), a été et est encore très profonde, sans apparence de passage guéable; 5) enfin, on n'a jamais découvert sur l'île ni sur les berges traces de culées de pont en pierre ou en bois.

Malgré tout, le mot « Ponthière » dont on ne connaît pas l'éthymologie et le sens exact, prêtera toujours à confusion.

Tous les auteurs s'accordent à dire, - c'est un fait historique (2), — qu'Ombret a été choisi par César pour le passage de ses légions, après avoir emprunté la piste venant de Reims, lors de la 6e campagne en Gaule, 55 ans avant I.-C. et ce, au moyen de la construction d'un pont en bois, sur chevalets, identique à celui qu'il décrit dans ses commentaires (de Bello Gallico). Ce pont a dû être construit un peu en amont du gué. Comme preuves matérielles de l'existence de ce pont, citons : 1) l'extraction du lit du fleuve déjà en 1852 (3) d'un pilotis armé, qui se trouve au Musée Curtius à Liége; 2) en 1872, lors de la construction du pont, celle des différentes pièces de bois en chêne noirci et de gros pieux armés, également au Musée Curtius; 3) et, en 1914, lors du relèvement du pont actuel détruit par les Belges à la déclaration de guerre, celles d'autres pièces qui sont au musée de Bruxelles; 4) la présence encore au fond du lit du fleuve de pieux perpendiculairement enfoncés un

⁽¹⁾ Nous nous souvenons encore avoir vu passer à gué des charrettes de meuniers ou autres, en temps de chômage de la navigation.

⁽²⁾ DECHELETTE - Albert GARNIER, Ille vol. 1931.

⁽³⁾ Voir Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, tome II, 1854.

⁽⁴⁾ A rapprocher de cette découverte, celle d'une curieuse plaquette en fer, (0 m. 22 long × 0 m. 12 haut) que nous possédons et trouvée à cet endroit dans le gravier et portant en estampage la figuration d'un char romain attelé de deux chevaux (Biga) et conduit par un aurige casqué, lance au poing droit et chamys au vent.

peu en amont du pont actuel et encore visibles, quand les eaux se retirent.

Ce pont de César devait enjamber la petite île située à cet endroit et faciliter temporairement le passage des troupes, lorsque des crues rendaient le gué impraticable.

5) En 1852, d'autres intéressantes trouvailles ont été faites à cet endroit de Rorive, lors des travaux entrepris pour endiguer la Meuse, telles que armes, monnaies et quantité de tuiles et de briques romaines.

* *

On ne peut passer sous silence, en témoignage probable de cette période de la romanisation, la situation exceptionnelle du mamelon qui surplombe la Meuse à son coude brusque d'Ombret et dénommé le thier d'One (voir Fig. II). Ce mamelon isolé et dominant de tous côtés les vallées d'accès environnantes a dû constituer d'abord un habitat choisi (1) et ensuite, comme position militaire de 1er ordre, un oppidum ou castellum romain. C'est, nous semble-t-il, l'avis de C. Jullian, cité par Dechelette (2), quand « il pense à trois castella, gardant les principaux passages de la Meuse en amont de Maestricht... ». « Cumont, ajoute-t-il, indique hypothétiquement Herstal, Namur et peut-être Ombret, sur la route de Tongres à Arlon... ».

Ce point stratégique (3), établi probablement par les Romains pour surveiller le passage tout proche de la première voie à Ombret, et ensuite pour se préserver des invasions franques, est devenu peu après position franque(4). Par la suite, il y a vu s'élever « un château-fort, appartenant au prince-évêque de Liége et culbuté en septembre 1346 par les Liégeois et les Hutois (5) », par l'artillerie naissante

⁽¹⁾ MM. Marcel DE PUYDT et Georgien d'Ombret y ont recueilli des lames de silex, des marteaux polis et différents objets néolithiques.

⁽²⁾ DECHELETTE - Albert GARNIER, Ille vol., p. 282.

⁽³⁾ Semblable à celui où s'élèvent les ruines du château-fort de Logne au tournant de l'Ourthe à Vieux-Ville et dans lesquelles des fouilles ont révélé des antiquités de toutes les époques.

⁽⁴⁾ Voir Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, tome II, 1854: Rapport sur une découverte d'anciens tombeaux francs, d'un puits, d'une galerie, etc., près d'Ombret, au thier d'One.

⁽⁵⁾ Livre de la cure d'Amay.

qui pouvait dominer ce *kopje* de la montagne de Flône ou de l'éperon des communes d'Ombret.

Il serait en tout cas intéressant de reprendre méthodiquement en cet endroit les fouilles opérées en 1852.

Amay, juin 1936.

Dr B. WIBIN.

A lire

Monsieur L. E. HALKIN vient de donner une suite à son livre, datant de 1930, sur la politique religieuse d'Erard de la Marck. Il reprend l'étude entreprise alors et la poursuit sous les règnes des deux successeurs immédiats du grand cardinal, et cela nous vaut un important mémoire sur l'Histoire religieuse des règnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes-évêques de Liége (1538-1557), mémoire qui a valu à son auteur l'obtention par la Faculté de Philosophie et Lettres de notre Université du titre d'Agrégé de l'Enseignement supérieur. (Fascicule LXXII de la Bibliothèque de la Faculté. 1 volume grand in-16 de 436 pages.) Si nous rapprochons les deux mémoires de M. L. E. HALKIN de celui de M. Tihon sur La principauté et le diocèse de Liége sous Robert de Berghes (1557-1564) (Liége et Paris, 1923), on se trouvera en possession d'un ensemble déjà imposant d'études sur l'histoire même de la Réforme protestante et de la Réforme catholique au pays de Liége, qui dépassent de loin en intérêt et en valeur documentaire tout ce qui avait été écrit jusqu'ici sur un sujet à propos duquel il importe d'avoir les moyens de se faire une opinion raisonnée et exempte de tout préjugé.

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

du Pays de Liége

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT:
15 FR. PAR AN
pour les personnes qui
ne sont pas membres
de l'Institut.



Pour tout ce qui concerne la Chronique, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtlus

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 1936

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. A. Baar, président.

Sont présents: M. Dumont, vice-président; Mlle van Heule, conservatrice; Laloux, trésorier; MM. Gothier, blibliothécaire, Pholien et Pirlet, conservateurs-adjoints; Magnette, directeur des publications;

MM. Bonhomme et Wibin, membres effectifs;

Mmes Ansiaux, Bonjour, Canter, Doize, Pinet et Wauters; MM. l'abbé Ansiaux, de Bidlot, Boniver, Paul Collard, Comhaire, Flamand, abbé Fréson, Garray, Matagne, Piedbœuf, Piret, Plomdeur, Tancré et Van de Berg, membres correspondants et associés.

Se sont fait excuser : MM. Toussaint, L. E. Halkin et Sacré. Le procès-verbal de la séance du 29 mai est lu et approuvé.

Lecture est donnée d'une lettre du Fonds National de la Recherche Scientifique, déclinant la demande de subside de l'Institut en faveur des fouilles de Villers-le-Bouillet.

M. le président annonce qu'un arrêté royal vient de paraître, autorisant l'A. M. I. A. L. à accepter le legs Desoer fait à l'Institut au taux de taxe réduit de 6 0/0.

Le collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Liége a écrit à l'Institut pour le prier d'intervenir auprès des autorités compétentes, afin d'éviter que des dégâts ne soient commis au musée lapidaire, lors des travaux effectués dans la deuxième cour du Palais des Princes Evêques. La Commission de l'Institut se chargera aussitôt de démarches dans ce sens.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Fréson. Le doyen de Villers-l'Evêque entretient l'assemblée d'un « Perron liégeois à Villers-l'Evêque ». De la découverte dans son jardin d'un fût cylindrique portant gravé un écusson aux armes de Charles d'Oultremont, Prince-Evêque de Liége, l'abbé Fréson en est arrivé, grâce à ses recherches dans les archives de la cure, à fixer l'histoire de ce perron.

Maintenant qu'il est avéré que Villers-l'Evêque possédait un fragment important de ce petit monument symbolique, ne devrait-on pas, après restauration, remettre ce perron en bonne place, comme on l'a fait dernièrement à Saint-Trond et à Munsterbilsen?

C'est le vœu qu'a dégagé de cette communication M. le président qui a remercié M. l'abbé Fréson d'avoir fait revivre ce souvenir liégeois d'un coin de Hesbaye.

Présentation de membres associés:

Mme Paul van Houtven, 86, quai de Rome et M. Dengis, 31, rue Large, Grivegnée, sont présentés comme membres associés.

Election de membres associés:

MM. L. Mahia, V. Docquier, Baron du Fontbarré de Fumal sont élus à l'unanimité membres associés.

M. le président signale à l'assemblée que M. Jacques Breuer, membre effectif de l'Institut, vient d'être nommé Conservateur-adjoint au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Des félicitations lui seront envoyées au nom de l'Institut.

M. Pirlet fait remise d'une ancienne pièce de monnaie liégeoise trouvée à Huy dans la démolition d'une brasserie : don de M. Robert Lamarche de Liége, auquel des remerciements seront adressés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 6 heures.

Procès-verbal de la séance du 25 septembre 1936

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. A. Baar, président.

Sont présents :

MM. Dumont. vice-président; Toussaint, secrétaire; Mile van Heule, conservatrice; MM. Servais, conservateur honoraire; Laloux, trésorier; Pholien et Pirlet, conservateurs-adjoints; Magnette, directeur des publications, membres de la commission administrative;

MM. L. E. Halkin et L. Halkin, Collart, membres effectifs;

Mme Hans, Mlles Janne, Doize, Raskin, Will, Piérard, Renson, Goderniaux; MM. Guion, Garray, Canter, Thibout, Larbalette, Canoy, Piret, Boniver, Raskin, Tancré, Kraft de la Saulx, Bernard, Tyou, et de Froidcourt, membres correspondants et associés.

Se sont fait excuser : MM. Peny, François et le Dr Wibin.

Le président souhaite la bienvenue à l'assemblée à l'occasion de cette séance de rentrée.

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet est lu et approuvé.

M. F. Magnette fait ensuite sa communication. intitulée: « Du nouveau sur Théroigne de Méricourt? ». Le conférencier a voulu mettre à profit la publication assez récente d'un ouvrage consacré par un historien étranger à Théroigne de Méricourt pour faire revivre la personnalité historique, si mal jugée pendant longtemps, de « la belle Liégoise ». Il s'est surtout attaché à rappeler les circonstances de son enlèvement par des agents du gouvernement autrichien et il a mis en relief, à la lumière de documents nouveaux, la façon dont elle s'était défendue au cours de sa captivité des accusations pesant sur elle, défense qui lui valut sa libération à des conditions que l'on peut apprécier diversement et son retour à Paris. On sait qu'après y avoir de nouveau joui d'une certaine célébrité, notre jeune compatriote sombra dans la folie pour ne mourir qu'en 1817.

Le président, au nom de l'assemblée, remercie vivement M. Magnette, dont la communication extrêmement vivante a été écoutée avec le plus vif intérêt.

Mle van Heule expose divers objets qui ont été légués à nos musées. C'est d'abord une très belle bague ayant appartenu à Marie-Antoinette et qui nous est offerte par Mme Bihet au nom de Mme Mottart-Van Marcke. C'est ensuite un fragment de vitrail donné par M. Niffle et un moulage d'un peigne liturgique provenant de l'abbaye de Malonne; ce sont encore des photographies d'une table provenant du pays de Herve et d'une boiserie en bois de Spa incrusté de nacre. M. de Froidcourt offre également à l'Institut son récent ouvrage sur Velbruck.

Le président remercie ces différents donateurs.

Présentation de membres associés :

MM. Ch. Lowette-Derwa, instituteur à Bergilers; Amédée Jacquemin, receveur des Biens de l'église Saint-Jean, 32, rue Etienne Soubre à Liége; Maurice Piron, étudiant, 15, rue du Péry à Liége, sont présentés comme membres associés de l'Institut.

Election de membres associés :

M. Dengis et Mme Paul van Houtven sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Procès-verbal de la séance du 30 octobre 1936

La séance est ouverte à 5 heures, sous la présidence de M. Dumont, vice-président, qui excuse l'absence de M. Baar, président, empêché.

Sont présents :

MM. Dumont, vice-président; Toussaint, secrétaire; Servais, conservateur honoraire; Mlle van Heule, conservatrice; MM. Laloux, trésorier; Pholien, François, secrétaire-adjoint; Pirlet et le baron de Sélys-Longchamps, conservateurs-adjoints, membres de la Commission administrative;

MM. Breuer, Magnette, Halkin, Petit, Ghilain, baron de Crassier, Dr Wibin, Bonhomme, membres effectifs;

Mmes Breuer, Kraft de la Saulx, Beer; Mlles Janne, Will, Goderniaux, Doize, Grégoire, Gardedieu; MM. Breuer, Raick, Lucien Baar, Boniver, Neys, abbés Bastin et Fréson, Beer, Kraft de la Saulx, de Bidlot, Dejace, de Froidcourt, généraux Lewuillon et Duré, André, Geugels, Frère, vander Heyden, Piret, chevalier de Schaetzen, Van de Berghe, Larbalette, Mlle L. van Heule, membres correspondants et associés.

Le procès-verbal de la séance de septembre est lu et approuvé.

La parole est ensuite donnée à M. Jacques Breuer, conservateuradjoint aux Musées Royaux du Cinquantenaire, qui entretient l'assemdes Fouilles d'Arlon qu'il a entreprises en août dernier, grâce à une subvention du Fonds National de la Recherche Scientifique. M. Beuer, s'aidant de nombreux clichés, expose le travail laborieux auquel il s'est livré, avec la collaboration de MM. Bertrang et Beckaert, en vue notamment de reconstituer le tracé de l'ancienne enceinte fortifiée d'Arlon. Les résultats, pour n'être pas définitifs, sont cependant très importants.

M. Dumont remercie et félicite M. Breuer de cet exposé qui a vivement intéressé l'auditoire.

Présentation de membres associés: Néant.

Election de membres associés :

MM. Charles Lowette-Derwa, Amédée Jacquemin et Maurice Piron sont élus à l'unanimité membres associés de l'Institut.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 1/2 heures.

L'élection du prince-évêque de Liége Corneille de Berghes

Corneille de Berghes appartenait à la vieille noblesse des Pays-Bas. Sa famille était une branche bâtarde de la dynastie brabançonne, et ses ancêtres avaient servi avec une égale fidélité les princes belges, bourguignons et autrichiens (1).

Le futur prince-évêque de Liége était le petit-fils de Jean V de Berghes, dit « aux grosses lèvres ». Celui-ci avait eu de nombreux fils : Jean VI, gouverneur de Namur⁽²⁾, Corneille, père du prélat, Antoine, abbé de Saint-Trond puis de Saint-Bertin, et Henri, évêque de Cambrai⁽³⁾. Corneille, conseiller et chambellan de l'empereur Maximilien, épousa Marie-

⁽¹⁾ Sur la famille de Berghes, issue de Jean II de Brabant, on consultera F. V. Goethals, Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du rayaume de Belgique, t. II, Bruxelles, 1849. - DE VEGIANO et DE HERCKFNRODE, Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, t. I, Gand, 1865. - C. TIHON, La principauté et le diocèse de Liège sous Robert de Berghes (1557-1564), p. 29 sv., Liège et Paris, 1923. - H. LONCHAY, L'avènement de Corneille de Berg au trône épiscopal de Liège, dans la Revue de l'Instruction publique, t. XXVIII, p. 365-371; t. XXIX, p. 35-37, Gand, 1885-1886. - H. LONCHAY, De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle, dans les Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, collection in 80, t. XLI, p. 48 sv., Bruxelles, 1888. - Tables généalogiques de Lefort, vol. 9. fos 196 sv., aux Archives De L'Etat a Liège.

⁽²⁾ Celui-ci, - grand-père du prince-évêque Robert de Berghes, - intervint, comme conseiller de Marguerite d'Autriche, dans la nomination d'Erard de la Marck en qualité d'inquisiteur général des Pays-Bas; cfr P. FREDERICQ, Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae, t. IV, p. 331; t. V, p. 451. - L.-E. HALKIN, Le cardinal de la Marck, prince-évêque de Liége (1505-1538), p. 137, Liége et Paris, 1930.

⁽³⁾ Corneille, Antoine et Henri assistèrent à Bruxelles, le 26 septembre 1501, au mariage de Marguerite d'Autriche et de Philibert de Savoie; cfr M. BRUCHET, Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, p. 32, n. 1, Lille, 1927. - Dismas, bâtard de Jean V, fut le père de Maximilien 1er, archevêque de Cambrai. - D'une autre branche, sont issus Guillaume de Berghes, évêque d'Anvers puis archevêque de Cambrai, et Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liége.

Madeleine de Zevenbergen (1). De ce mariage sont issus Maximilien, époux d'Anne van der Gracht (2), Corneille prince-évêque de Liége, Marie et Marguerite, qui épousèrent l'une, Louis de Ligne (3), et l'autre, Florent d'Egmont (4), enfin Elisabeth, abbesse du Bois-de-la-Cambre (5).

Il est vraisemblable que Corneille, notre prince-évêque, naquit à Berg-op-Zoom en 1500 ou peu après cette date (6). Le chroniqueur Jean de Brusthem nous rapporte qu'il était encore dans l'adolescence lorsqu'il fut choisi comme coadjuteur d'Erard de la Marck, prince-évêque de Liége (7). Munters, historiographe plus précis, affirme qu'à son avènement, en 1538, le prince était âgé de trente-huit ans (8).

⁽¹⁾ Actes concernant leurs biens, dans L. GALESLOOT, Inventaire des Archives de la Cour féodale de Brabant, t. I, p. 197, 200, 208, 215, 298, 303, Bruxelles, 1870. - C'est sans doute Corneille de Berghes qui fut reçu à Liége en 1509; cfr E. PONCELET, Dépenses de la cité de Liége en 1509, dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXIV, p. 115, Liége, 1894. - C'est son fils Maximilien qui, d'Augsbourg, renseigna Marguerite d'Autriche, en 1519, sur les négociations de l'élection impériale; cfr GACHARD, Rapport sur les Archives de Lille..., p. 160, Bruxelles, 1841. - P. KALKOFF, Die Anfänge der Gegenreformation in den Niederlanden, t. I, p. 95, n. 37, Halle, 1903.

⁽²⁾ Les Tables généalogiques de Lefort, vol. 9, fo 196, citent un autre frère de Corneille et de Maximilien, Léonard, mort en Espagne, dont je n'ai puretrouver d'autres mentions.

⁽³⁾ Citée comme douairière de Barbançon en 1551; cfr GALESLOOT, o. c., t. 1, p. 215.

⁽⁴⁾ Ce dernier, comte de Buren, ambassadeur de Charles-Quint à Liege, était appelé à intervenir souvent dans les affaires de la principauté; cfr DE MARNEFFE, La principauté de Liége et les Pays-Bas au XVIe siècle. Correspondances et documents politiques, t. II, passim, Liége, 1888 - Sur Marguerite, sa veuve, cfr FREDERICQ, Codex documentorum sacratissimarum indulgentiarum Neerlandicarum, p. 621, La Haye, 1922

⁽⁵⁾ Gallia christiana, t. V., Col. 72. - S. BALAU et E. FAIRON, Chroniques liégeoises, t. II, p. 129, Bruxelles, 1931.

⁽⁶⁾ J'ignore la situation exacte des biens de la famille dans le Brabant septentrional. Berg-op-Zoom, comme Zevenbergen, faisait partie du diocèse de Liége, archidiaconé de Campine, concile de Hilvarenbeek.

⁽⁷⁾ BALAU et FAIRON, o. c., t. II, p. 129. - D'après R. SCHWARZ, Personal-und Amtsdaten der Bischöfe der Kölner Kirchenprovinz von 1500-1800, p. 34, Cologne, 1914. Corneille de Berghes est né avant 1508 : nous n'avons pas trace du bref d'éligibilité nécessaire en effet à un évêque de moins de trente ans.

⁽⁸⁾ J. Lyna, De gesta van de Luiksche prins-bisschoppen Er. van der Marck, Corn. van Bergen en J. van Oostenrijk (1536-1545), dans les Bijdragen tot de geschiedenis, t. XVI, p. 200, Anvers, 1924-1925.

Destiné dès sa jeunesse à la carrière ecclésiastique, Corneille ne fut jamais prêtre. Sans doute, ne dépassa-t-il même pas le sous-diaconat (1). Il n'en fit pas moins partie du Chapitre cathédral de Saint-Lambert dès 1519 (2) et du Chapitre de Saint-Paul à Liége dès 1522 (3). En outre, sur les instances de Marguerite d'Autriche, la gouvernante des Pays-Bas, il était élu prévôt de Saint-Pierre à Lille le 3 décembre 1521 (4). Enfin, nous le trouvons en 1529 curé titulaire de Neerpelt (5).

Plus qu'à ses qualités personnelles, c'est à la protection des Habsbourg et au renom de sa famille qu'il dut ces nombreuses dignités et, plus tard, un des plus beaux évêchés d'Occident. Corneille de Berghes nous apparaît, à travers sa correspondance, comme un homme sans caractère, morose et débile.

L'accession du jeune seigneur de Berghes au trône de Liége ne s'était pas résolue en un jour. Depuis qu'en 1518, les traités de Saint-Trond avaient réconcilié la principauté

⁽¹⁾ SCHWARZ, o. c., p. 34. - BALAU et FAIRON, o. c., t. II, p. 402, 415. - DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 10, 16 et passim.

⁽²⁾ J. DE THEUX DE MONTJARDIN, Le Chapitre de Saint-Lambert à Liége, t. III, p. 38. - Il fut reçu comme chanoine noble le 20 juillet; cfr ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Réceptions de la Cathédrale, vol. 68, fos 344 vo sv.

⁽³⁾ O. J. THIMISTER, Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul..., p. 622, Liége, 1890.

⁽⁴⁾ E. HAUTCOEUR, Histoire de l'église collégiale et du Chapitre de Saint-Pierre à Lille, t. II, p. 450, Lille, 1897. - Corneille de Berghes, en séance capitulaire de Saint-Lambert, désigna, le 5 mars 1522, le chanoine de Saint-Georges à Grave, Everard Clingel, comme son procureur ; cfr ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Conclusions capitulaires, vol. 113, fo 366 vo. - Il résigna cette prévôté en 1525. - Corneille ne fut jamais prévôt de Saint-Pierre à Liége, comme l'affirment divers auteurs, après ABRY-I.OYENS, Recueil héraldique des bourguemestres de la noble cité de Liége, p. 202, Liége, 1720. - Il ne fut pas davantage élu abbé de Saint-Michel à Anvers, comme le laisse croire J. PAQUIER, Lettres familières de Jérôme Aléandre (1510-1540), dans la Revue des Etudes historiques, t. LXXII, p. 508, n, 1, Paris, 1906.

⁽⁵⁾ Et non Nedergelt, comme écrit DE THEUX, o. c., t. III, p. 38. - Il avait sans doute succédé dans cet office à son oncle Antoine, que nous trouvons cité, en 1523, avec le même titre; cfr ARCHIVES DE L'EVÊCHÉ DE LIÉGE, Registre archidiaconal de Campine (1523), fo 45. - De la même façon, son frère Maximilien lui succéda en 1541; cfr ARCHIVES VATICANES, Reg. Vatic. 1567, fo 314.

de Liége et les Pavs-Bas, Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas et roi d'Espagne, s'était préoccupé de prévenir le retour d'une élection épiscopale dommageable à ses intérêts dynastiques. En 1505, en effet, c'était l'influence française qui avait présidé au choix d'Erard de la Marck par le Chapitre cathédral de Liége (1), et il n'avait pas fallu moins de treize ans pour amener ce prince français à l'alliance habsbourgeoise.

Ce n'est pas ici le lieu de reprendre l'examen détaillé des causes et des conditions de cette entente (2). Notons seulement le texte qui inaugurait une nouvelle tradition politique : « Item, que mon dict sieur de Liége promectra et baillera son scellé que de son vivant il ne disposera, ne permectra disposer de son évesché de Liége, par forme de résignation, coadjutorie ne autrement, à nul autre que à Phelippe de la Marque, filz maisné du dict sieur de Sedan, son neveu, ou autre personnaige, son allyé ou amy, serviteur ou agréable au roy » (3).

De coadjutorerie obligatoire avec droit de succession, il n'était pas question. L'aspect négatif du problème était d'abord envisagé : faire échec à toute candidature déplaisante.

La situation fut profondément modifiée dans les trois années qui suivirent. Charles d'Autriche succédait à son grand-père Maximilien sur le trône impérial. Robert de la Marck, frère de l'évêque et père de l'éventuel coadjuteur, déchirait le pacte de Saint-Trond pour se donner de nouveau à la France. Demeuré fidèle au jeune empereur Charles-Quint, Erard fut récompensé par la barrette de cardinal. On

⁽¹⁾ L.-E. HALKIN, L'élection du prince-évêque de Liége Erard de la Marck, dans le Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. LII, p. 31-59, Liége, 1927. - A. CLERGEAC, La curie et les bénéficiers consistoriaux, p. 181, 276, Paris, 1911.

⁽²⁾ P. Harsin, L'alliance de la principauté de Liége avec les Pays-Bas au XVIe siècle, dans la Revue belge de philologie et d'histoire, t. VII, p. 1415-1452; t. VIII, p. 93-125, Bruxelles, 1928 et 1929. - LONCHAY, o. c., p. 23-35.

⁽³⁾ DE MARNEFFE, o. c, t. I, p. 31, 43. - Philippe de la Marck, chanoine de Saint-Lambert, était le fils de Robert de la Marck, signataire, avec son frère le cardinal, du traité.

sait que la succession d'un cardinal était dévolue au pape; dès lors, cette faveur accordée à l'évêque permettait à l'empereur, très puissant en cour de Rome, de déjouer plus facilement les menées du Chapitre où il pouvait tout craindre de l'amitié française : la coadjutorerie lui sembla une garantie supplémentaire pour arriver à ses fins (1).

Charles-Quint réussira très adroitement à s'entendre avec l'évêque puis avec le Chapitre lui-même sur le choix du futur prince de Liége. Seul, un de ses sujets sera agréé. A Worms, le 8 janvier 1521, alors que la promotion cardinalice d'Erard n'était pas encore rendue publique, son suzerain obtint de lui l'engagement de prendre immédiatement un coadjuteur à son gré. Le choix du candidat n'était pas arrêté. De Philippe de la Marck, il ne pouvait plus être question. Un nom toutefois fut mis en avant, « le filz du duc de Nagera » (2).

Pour des raisons que nous ignorons, la candidature de ce noble Espagnol ne fut pas maintenue. Dès le 21 mai 1522, un accord était conclu à Bruges, en présence de Charles-Quint, entre Erard de la Marck et Corneille de Berghes, agréé par le prince-évêque en qualité de coadjuteur « cum iure successionis » (3).

Les chanoines de Saint-Lambert avaient bien compris que, tôt ou tard, l'institution de la coadjutorerie porterait atteinte à leurs antiques privilèges d'électeurs. Néanmoins, comme le droit canon ne leur reconnaissait pas le pouvoir de choisir le successeur du prince-cardinal, ils s'inclinèrent

⁽¹⁾ HALKIN. La coadjutorerie des princes-évêques de Liége au XVIe siècle, dans la Revue belge de philologie et d'histoire, t. VII, p. 1397-1414, Bruxelles, 1928. - HALKIN, Comment Erard de la Marck devint cardinal, dans La Terre wallonne, t. XVIII, p. 243-247, Charleroi, 1928.

⁽²⁾ DE MARNEFFE, o. c., t. I, p. 57-60. - Ce Nagera est peut-être Fernand Marin, abbé de Nagera (Najera), fils du duc Manrique de Lara, commissaire-général aux armées impériales; cfr P. DE GAYANGOS, Calendar of letters, despatches and State papers..., t. III, lre partie, p. XXXVII, Londres, 1873. - Sur la famille Manrique de Nagera, qui compte plusieurs prélats à cette époque, voir H. DE VOCHT, Monumenta humanistica Lovaniensia, p. 428 sv., Louvain, 1934.

⁽³⁾ DE MARNEFFE, o. c., t. I, p. 66, 67.

devant sa volonté unie à celle de l'empereur (1), et ratifièrent solennellement la désignation de Corneille de Berghes (2).

Pour hâter une confirmation qu'il escomptait aisée de la part de son ancien précepteur, récemment élevé au Souverain Pontificat sous le nom d'Adrien VI, Charles-Quint envoya Corneille de Berghes vers le pape (3). Celui-ci, au consistoire du 11 mars 1523, proposa de satisfaire à la requête impériale, mais des cardinaux élevèrent des objections. Rien ne fut conclu, et Corneille revint sans ses bulles (4).

La mort imprévue d'Adrien VI et l'avènement de Clément VII retardèrent l'établissement définitif de la coadjutorerie. Corneille de Berghes ne manifestait d'ailleurs aucun zèle pour la carrière que l'empereur ouvrait devant lui. Jamais l'on ne vit de prétendant plus pâle et à ce point détaché des honneurs ecclésiastiques. Mais, d'Espagne, Charles-Quint continuait à poursuivre le but qu'il s'était fixé depuis près de dix ans, la promotion de ce candidat par qui il prétendait faire triompher à Liége la politique des Pays-Bas grâce à l'aristocratie des Pays-Bas. Les différends qui surgirent, à l'occasion des guerres d'Italie, entre l'empereur et le pape, ne disposaient pas ce dernier à expédier les bulles attendues.

Des années passèrent sans apporter de changement. Charles-Quint s'impatientait. Corneille se disait trop pauvre

⁽¹⁾ Dès le 21 mai, sans doute, Erard était sûr de l'accord de son Chapitre. Une lettre adressée en juin par François de Salinas au trésorier Salamanca, rapportant l'entrevue de Bruges, précise qu'Erard a consentido corgutor... con voluntad de la dicha Iglesia »; cfr A. RODRIQUEZ-VILLA, El emperador. Carlos V y su corte, dans le Boletin de la real Academia de la historia, t. XLIII, p. 17, Madrid, 1903.

⁽²⁾ Le 29 juin 1522; cfr DE MARNEFFE, o. c., t. I, p. 65-68. - En présence des oncles de Corneille, Jean et Antoine de Berghes (et non de ses frères, comme l'écrit de Marneffe). - LONCHAY, o. c., p. 50, ajoute que le père de Corneille était aussi présent; or, Corneille était déjà orphelin lorsqu'il fut reçu au Chapitre de Saint-Lambert en 1519; le texte « reverendi patris, Antonii de Bergis » doit se lire sans virgule entre « patris » et « Antonii », puisqu'il s'agit d'une seule et même personne.

⁽³⁾ L. PASTOR, Histoire des papes (trad. Poizat), t. IX, p. 47, Paris, 1913. - J. LAFNEN, Les archives de l'Etat à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique, p. 174, Bruxelles, 1924. - J'ai écrit, par erreur, que ce voyage n'avait pas eu lieu; cfr HALKIN, La coadjutorerie..., p. 1406.

⁽⁴⁾ Texte publié par HALKIN, o. c., p. 1406.

pour assumer les frais de chancellerie. Erard n'était pas porté à intervenir en faveur d'un homme qui montrait trop peu de goût pour une dignité qui lui était chère. Enfin, le 21 février 1530, les bulles furent expédiées (1) et, le 21 avril, Corneille de Berghes pouvait prêter, devant le Chapitre assemblé, le serment d'usage (2).

Le calme qui suivit cette investiture officielle fut de courte durée. Les espérances que nourrissait Charles-Quint de pouvoir, grâce au coadjuteur, ou « soubz couleur d'icelluy... prendre quelque asseurance du dict pays de Liége », se heurtèrent à l'incapacité de Corneille (3). Il est « maladieux » écrivait la régente Marie de Hongrie, au début de 1534, et on peut crainde que les la Marck ne cherchent à remplacer le cardinal par « ung évesque à leur appétit » (4).

Sur ces entrefaites, Corneille de Berghes, que rien ne retenait au pays et qui ne pouvait se fixer nulle part, entreprit un long pèlerinage vers les lieux saints. Il quittait au moment le plus critique le poste où l'empereur regrettait de n'avoir pu nommer un homme de caractère. Excédé d'une telle irrésolution, Charles-Quint interrompit les dévotions du coadjuteur pour le faire comparaître devant lui, à Tolède. Il le somma de déclarer s'il voulait ou non persévérer dans la carrière ecclésiastique. Corneille, tout en s'avouant « plus enclin de suyvir l'estat séculier que celluy de l'Eglise », protesta vouloir garder la dignité qu'il devait

⁽¹⁾ Réceptions de la Cathédrale, vol. 68, fos 185 vo-189. - La date des bulles, en style florentin, est 1529, ce qui explique que Chapeaville, o. c., t. III, p. 297, Daris, Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle, p. 46, Liége, 1884, et Lonchay, o. c., p. 51, aient daté ces bulles de 1529. Mais la date de la nomination au consistoire, en style moderne, est 1530; cfr Archives Vaticanes, Arch. cons. Acta miscellanea, vol. 18, fos 96, 202.

⁽²⁾ Le 20 avril, les bulles furent reçues au Chapitre; le lendemain seulement, eut lieu la réception du coadjuteur; cfr *Réceptions de la cathédrale*, vol. 68, fos 189-192.

⁽³⁾ D'une lettre de Charles-Quint à Marie de Hongrie; cfr DE MARNEFFE, o. c., t. I, p. 184.

⁽⁴⁾ DE MARNEFFE, o. c, t. I, p. 206.

à l'empereur si celui-ci ne lui trouvait un remplaçant convenable (1).

Renvoyé aux Pays-Bas, le coadjuteur malchanceux resta donc titulaire de la charge pendant que son suzerain proposait au cardinal, devenu impotent et acariâtre, deux nouveaux candidats, Georges d'Egmont, doyen de St-Lambert, bientôt évêque d'Utrecht, et Eustache de Croy, évêque d'Arras (2). Qu'allait faire Erard de la Marck? Espérant peut-être encore un successeur de son nom, il exigea, avant de souscrire aux projets de l'empereur, d'importants avantages personnels.

Charles-Quint et Marie de Hongrie, qui en ce moment même sollicitait un emprunt du riche cardinal, se montrèrent conciliants et lui accordèrent les bénéfices qu'il réclamait avec tant d'insistance. Déjà, la gouvernante se leurrait d'espoir, lorsque l'évêque présenta ouvertement la candidature de son cousin Guillaume de la Marck de Lummen, archidiacre de Brabant.

L'empereur eût préféré un seigneur des Pays-Bas et il ne céda pas sans de longues palabres. L'évêque fut intraitable; le 12 janvier 1538, Charles-Quint notifiait à Marie de Hongrie qu' « a esté bien clausulée la coadjutorie pour son nepveur » (3). Mais Erard n'avait plus qu'un mois à vivre et il n'eut pas le temps de faire ratifier par son Chapitre et par le pape cet acte de népotisme (4).

⁽¹⁾ Document du 18 avril 1534; cfr DE MARNEFFE, o. c., t. 1, p. 215. - Il semble que Corneille ait rencontré le pape en Italie, en septembre 1533; cfr DE GAYANOOS, o. c, t. IV, 2e partie, p. 815. - La chronologie des lettres des premiers mois de 1534, établie par de Marneffe, me semble sujette à caution.

⁽²⁾ Nombreux documents dans DE MARNEFFE, o. c., t. I, p. 216 sv. (1534 sv.). - Voir, en outre, les documents divers conservés en copie aux ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME A BRUXELLES, Papiers d'Etat et de l'Audience, vol. 795 bis, fos 51, 68, 73, 77 (1534-1537).

⁽³⁾ DE MARNEFFE, o. c., t. I, p. 307. - LYNA, De gesta.., p. 165, 169. - Sur la crainte qu'avait Charles-Quint, en 1537, d'une intervention française dans la présentation d'un coadjuteur, voir DE GAYANGOS, o. c., t. V, 2e partie, p. 406.

⁽⁴⁾ Des chroniques prétendent qu'il intervint encore deux jours avant sa mort auprès de Corneille de Berghes, en faveur de Guillaume de la Marck, mais que Corneille de Berghes refusa; cfr BALAU et FAIRON, o. c, t. II, p. 393. - FOULLON, o. c. t. II, p. 245. - LYNA, o. c., p. 169, 199.

Lorsqu'il mourut, ce fut la politique prudente de l'empereur qui triompha. Corneille de Berghes demeurait en droit et en fait coadjuteur. Tout en ne se méprenant pas sur la valeur du prélat, Charles-Quint préféra mettre en possession de l'évêché ce fidèle seigneur des Pays-Bas, plutôt que de poursuivre l'élection d'un la Marck remuant et ambitieux.

Le 16 février 1538, dès qu'il fut informé de la mort d'Erard de la Marck, le Chapitre cathédral prit en mains le pouvoir, rappela ses membres absents et défendit à tous les chanoines de quitter la ville. Le même jour, le testament du défunt fut lu, son sceau secret brisé, et trois délégués du Chapitre furent envoyés à Corneille de Berghes. C'étaient Louis de Cortembach, vicaire-général, Michel d'Enckevort, archidiacre de Campine, et Thierry Hezius, l'ancien secrétaire d'Adrien VI. Le même jour encore, deux ambassadeurs de la régente (1), Georges d'Egmont et Eustache de Croy, respectivement évêque d'Utrecht et d'Arras, se présentèrent au Chapitre, celui-ci pour sa première résidence, celui-là pour la continuation du même devoir capitulaire (2).

Florent d'Egmont, comte de Buren, beau-frère de Corneille de Berghes, séjournait alors à Liége où Marie de Hongrie l'avait envoyé avec d'autres quelques jours avant la mort d'Erard de la Marck. Le comte de Buren fit beau-coup pour que le pays de Liége acceptât son nouvel évêque (3). C'est lui qui désintéressa à prix d'argent Guillaume de la Marck et transmit au Chapitre les volontés de la régente (4).

⁽¹⁾ Conclusions capitulaires, vol. 113 bis, fos 3-5 vo. - Lyna, o. c., p. 168 sv. - Balau et Fairon, o. c., t. II, p. 129. - De Marneffe, o. c., t. I, p. 327.

⁽²⁾ Philippe Nigri écrivait à Marie de Hongrie le 23 février 1538 que Eustache de Croy ne s'était présenté à Liége que « pour le service de l'empereur et non pour autre chose »; cfr DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 3.

⁽³⁾ DE MARNEFFE, o. c., t I. p. 313-328. - Papiers d'Etat et de l'Audience, vol. 795 bis, fos 108 vo-109.

⁽⁴⁾ Lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint, le 4 mars 1538; cfr DE MARNEFFE. o. c., t. II, p. 12.

Corneille de Berghes, dans le calme de l'abbaye de La Cambre, attendait sans impatience que sa coadjutorerie prît fin, soit par la désignation d'un autre candidat, soit par le décès du cardinal. Nos trois délégués, porteurs du message du Chapitre, l'arrachèrent à sa vie tranquille. Le 27 février, le prince-évêque malgré lui était à Saint-Trond, le lendemain à Liége. Trois-cents cavaliers lui faisait escorte lorsqu'il franchit la porte de Ste-Marguerite aux applaudissements du peuple, et se dirigea vers le palais où vivait encore le souvenir du grand cardinal (1).

Le 1er mars, ce même Chapitre recevait en grande pompe Corneille de Berghes entouré des siens et des grands. Après avoir entendu la lecture des bulles de coadjutorerie, le prélat, «coadiutor et episcopus», fit le serment requis, la « capitulation » traditionnelle des évêques de Liége. Il s'engageait, entre autres, à respecter les lois du pays et à ne pas accepter de coadjuteur, sinon du consentement du Chapitre (2).

Le Chapitre cathédral clôtura l'interrègne en recommandant, dès le 4 mars, aux châtelains qui lui avaient prêté serment, les commissaires délégués par le prince-évêque pour recevoir leur hommage (3).

Mais déjà Corneille de Berghes, malade et découragé, cherchait du repos dans son domaine de Curange où il séjourna plusieurs mois avec sa famille (4). C'est de là qu'il partit le 14 juin pour Maestricht, où devait se former le cortège de sa joyeuse entrée dans la capitale de la principauté.

⁽¹⁾ Conclusions capitulaires, vol. 113 bis, fo 11. - BALAU et FAIRON, o. c, t. II, p. 129, 130. - LYNA, o. c, p. 171, 199.

⁽²⁾ Conclusions capitulaires, vol. 113 bis, fos 11 vo-12. - Réceptions de la cathédrale, vol. 68, fos 192-196. - BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE I.IÉOE, ms. 1981, fo 114 vo. - BALAU et FAIRON, o. c., t. II, p. 130. - Lyna, o. c., p. 199, 200. - DE MARNEFFE, o. c., t. II, p. 15-16. - CHAPEAVILLE, o. c., t. III, p. 334. - DARIS, o. c., p. 123, fixe arbitrairement au 30 avril la prise de possession.

⁽³⁾ Conclusions capitulaires, vol. 113 bis, fo 12 vo.

⁽⁴⁾ Lyna, o. c., p. 200-202. - Balau et Fairon, o. c., t. II, p. 131. - DE Marneffe, o. c., t. II, p. 27.

Son escorte, composée de douze-cents cavaliers habillés de « robbes rouges nervées de jaulne, blanc et gris » (1), pénétra dans la cité de Liége le dimanche 16 juin aprèsmidi. A la porte de St-Léonard, les bourgmestres souhaitèrent la bienvenue au jeune prince qu'ils reçurent ensuite à la Violette, et à qui ils offrirent en présent des coupes de métal précieux. Un somptueux repas fut donné en son honneur par les échevins de Liége dans leur maison du Détroit. Le lendemain, après avoir fait une courte apparition au Chapitre, où il répéta la « capitulation », Corneille participa à une procession solennelle. Puis, par un geste symbolique, il fit lui-même sonner une cloche de sa cathédrale (2).

La joyeuse entrée de Corneille dut revêtir aux yeux des Liégeois une particulière importance. Bien que l'on soit mal renseigné sur le détail des fêtes, les brèves relations des contemporains permettent cependant de s'en faire une idée (3). Nous ne savons si Liége connut à cette occasion la somptuosité des décorations architecturales et le luxe d'évocations antiques de Paris ou même de Bruges (4). Il est à peine question, chez nous, du décor des rues ; tout l'effort des villes et des grands va à la couleur des costumes et des livrées, au nombre des chevaux, aux étendards, aux cadeaux d'orfèvrerie, à des réjouissances qui font penser à nos fêtes foraines, à la poésie enfin. C'est ainsi que Corneille put jouir du

⁽¹⁾ LYNA, o. c., p. 203-204. - BALAU et FAIRON, o. c., t. II, p. 131. - Lettre de Corneille de Berghes à son neveu (Jean de Ligne?), en mai 1538; cfr ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Conseil privé. Dépêches, vol. I, fos 18 vo-19. La description des costumes est à peu près conforme à celle de LYNA, l. c.

^{(2) «...} iuramentum... renovavit et de novo prestitit»; cfr Réceptions de la cathédrale, vol. 68, fos 196-197 vo. - Conclusions capitulaires, vol. 113 bis, fo 21. - Lyna, o. c., p. 204. - Balau et Fairon, o. c., t. II, p. 131. - Chapeaville, o. c., t. III, p. 334.

⁽³⁾ A titre de comparaison, voir J. CHARTROU, Les entrées solennelles et triomphales à la Renaissance (1485-1551), Paris, 1929.

⁽⁴⁾ Quelques suggestions, au sujet des entrées à Liége, dans M. DEVIONE, La première Renaissance liégeoise, dans la Fédération archéologique et historique de Belgique. XXIXme session: congrès de Liége, 1932. Annales, t IV, p. 236 sv.

spectacle chorégraphique, sans doute rare et cher, que lui donnèrent deux douzaines d'oies savantes. Un écho de ces belles journées nous est conservé grâce aux vers latins de Pierre de Montfoort, auteur d'un « Carmen gratulatorium », qui n'est qu'un pompeux éloge de la famille de Berghes (1). Chapeaville nous rapporte qu'un autre rimeur, Pierre de Bolland, consacra trois livres à la description de la joyeuse entrée et que son travail, aujourd'hui perdu, fut généreusement récompensé par la cité (2).

Des cérémonies analogues attendaient Corneille de Berghes dans les bonnes villes de la principauté, où se répéta sa joyeuse entrée. Le prince-évêque était à Maestricht le 3 juillet. Il y fut accueilli avec grand honneur, en l'église Notre-Dame. Après avoir confirmé les privilèges de la ville, il reçut le serment de fidélité du peuple. Les bourgmestres lui offrirent deux « pintes » en argent, contenant l'une de l'« hypocras », l'autre du « clairet », une paire de bœufs, des moutons, de l'avoine et du vin (3).

Le 9 juillet, Stockheim lui ouvrait ses portes (4), tandis

^{(1) «} Carmen gratulatorium in novum praesulem Leodiensem dominum Cornelium a Bergen, baronem Zevenbergensem, successorem domini Erardi a Marca, etc. Authore Petro a Montfoort, Harlemeo...» - 20 folios in-8°, Leyde, chez Pierre Balenus, mars 1539 - Je ne sais s'il faut identifier Pierre de Montfoort avec Pierre Montanus, poète latin, recteur du collège d'Amersfoort; cfr J. N. PAQUOT, Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines, t. III, p. 281, Louvain, 1770.

⁽²⁾ CHAPEAVILLE, o. c, t. III, p. 334. - J'identifie le « Bollendinus poeta » de Chapeaville avec Pierre de Bolland; cfr Paquot, o. c., t. II, p. 569.

⁽³⁾ ARCHIVES DE LA VILLE DE MAESTRICHT, Raadsverdragen (1538), fos 93 vo, 94, 98. - Gedenkboek der hervormde gemeente van Maastricht (1632-1932), p. 19, Maestricht, 1932. - MEVERS, Joyeuse entrée du prince Corneille de Berghes, évêque de Liége, dans la ville de Maestricht en l'an 1538, dans les Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége, t. IV, p. 111-117, Liége, 1891. - LYNA, o. c., p. 205. - Annuaire de la province de Limbourg, 1827, p. 134.

⁽⁴⁾ LYNA, o. c., p. 205.

que le 7 octobre il était à Saint-Trond (1), le 9 à Looz, puis à Tongres (2), le 10 à Huy (3), le 15 octobre à Dinant (4), le 17 novembre à Maeseyck (5), le 8 décembre à Brée (6). Enfin, en 1539, nous le trouvons à Bilsen, le 12 janvier (7), et à Hasselt le 19 du même mois (8).

A Tongres, une figuration originale représentant sept collines illustres, « Sion, le Thabor, le Calvaire, etc. » ornait le marché de la ville. Corneille de Berghes n'était-il pas baron de « zeven bergen » ?...

A Hasselt, « une jeune vierge habillée en ange » descendit d'un arc de triomphe pour offrir au prince un poème, des fleurs et un « cœur d'or » (9).

L'avènement d'un prince s'accompagnait traditionnellement de mesures de clémence. A Liége, douze-cents bannis, au dire de Munters, étaient venus implorer leur pardon le jour de la joyeuse entrée; deux-cents malheureux firent de même à Hasselt (10). Le 13 février 1539, Corneille confiait à

⁽¹⁾ Lyna, o. c., p. 207. - F. Straven, Inventaire analytique des archives de Saint-Trond, t. II, p. 419, Saint-Trond, 1887.

⁽²⁾ LYNA. O. C., p. 207. - J. PAQUAY, Tongeren voorheen, dans le Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. XLIX, p. 102, Tongres, 1935.

⁽³⁾ SCHOOLMEESTERS, Cérémonial de l'inauguration du prince-évêque Corneille de Berghes dans sa bonne ville de Huy, dans Leodium. t. VII, p. 67. Liège, 1908.- Fréson, La joyeuse entrée d'un prince-évêque à Huy, dans les Annales du Cercle hutois des sciences et des beaux-arts, t. X, p. 24, Huy, 1894. - Lyna, o. c., p. 207.

⁽⁴⁾ D. Brouwers, Les fêtes publiques à Dinant du XV^e au XVIII^e siècle, dans les Annales de la Société archéologique de Namur, t. XXVIII, p. 151, Namur, 1909.

⁽⁵⁾ Lyna. o. c, p. 207. - J. Habets, Drie chronifkjes van... Maeseyck, dans les Publications de la Société archéologique et historique du Limbourg, t. VI, p. 404, Maestricht, 1869.

⁽⁶⁾ P. Kubben. Blijde inkomst der prins-bisschoppen van Luik te Bree, dans L'ancien pays de Looz, t. XIII, p. 33, Hasselt, 1909. - Lyna, o. c., p. 207.

⁽⁷⁾ LYNA, o. c., p. 208.

⁽⁸⁾ Lyna. La joveuse entrée à Hasselt du nouveau comte de Looz, Corneille de Berghes, prince-évêque de Liège (1539), dans le Bulletin officiel du Touring-Club de Belgique, t. XXXVII. p. 333-337, Bruxelles, 1931. - Lyna, De gesta..., p. 209.

⁽⁹⁾ Un poème latin de Hasselt dans Lyna. o. c., p. 209. - Ce poème est à rapprocher du « Carmen » de Montfoort. L'éditeur en a omis le dernier vers : « Expectate venis. spes, o fidissima nostrum » ; cfr Munters, ms. II, 1593, f° 84 v°, à la Bibliothèque Royale de Bruxelles.

⁽¹⁰⁾ Lyna, o. c., p. 204, 208. - Les chiffres de Munters sont peut-être exagérés.

Jean Witten le soin d'examiner les suppliques qui lui avaient été envoyées (1). Plusieurs furent agréées, et leurs auteurs bénéficièrent d'une généreuse remise de peine (2).

Pour couvrir les frais considérables de son élection et de son inauguration, le prince-évêque percevait sur le clergé les « dons » de joyeuse entrée. Cette contribution n'avait rien de facultatif, malgré son nom, elle était odieuse à tous. Au milieu de l'allégresse officielle dans laquelle s'ouvrait le nouveau règne, les plaintes des débiteurs récalcitrants rappelaient peut-être aux plus perspicaces les difficultés de l'heure (3).

Le 11 février 1540, Corneille de Berghes désignait un procureur pour recevoir des mains de l'empereur la confirmation de ses pouvoirs de prince (4). Le 18 février, Charles-Quint lui accordait l'investiture temporelle de la principauté de Liége (5).

LÉON-E. HALKIN.

Au pays de Landen

La Seigneurie de Rumsdorp

De temps immémorial, la seigneurie de Rumsdorp avait été donnée à fief par les souverains du pays.

⁽¹⁾ ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Grand greffe des échevins de Liége. Jugements et sentences, vol. 346, f° 269 v°.

⁽²⁾ Ibidem. - Conseil privé. Dépêches, vol. 1, fºs 23-28 vº. - E. FAIRON, Recueil des ordonnances de la principauté de Liège promulgués par Erard de la Marck et Corneille de Berghes, dans le Bulletin de la Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique, t. XIII, 2e partie, p. 328, Bruxelles, 1930.

⁽³⁾ Conseil privė. Dėpėche, vol. I, for 126, 151 vo, 159.

⁽⁴⁾ E. Poncelet, Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert à Liège, t.V, p.325, Bruxelles, 1913.

⁽⁵⁾ ARCHIVES DE L'ETAT A LIÉGE, Conseil aulique, llasse 241. - SCHWARZ, o. c., p. 35, avec date douteuse du 28 février.

Sur le règne de Corneille de Berghes, voir L.-E. HALKIN, Histoire religieuse des régnes de Corneille de Berghes et de Georges d'Autriche, princes évêques de Liège (1538-1557), Liège et Paris, 1936. - Notes pour servir à l'histoire du régne de Corneille de Berghes, prince-évêque de Liège (1538-1544), dans la Chronique archéologique du pays de Liège, t XXVII, p. 4-13, Liège, 1936.

Elle comprenait, au début du XIVe siècle, une maison entourée d'un verger, 27 bonniers de terre arable, 2 bonniers de prairie, le tiers de la motte sise derrière l'église et la moitié du moulin. Le duc de Brabant tirait, en outre, du village 8 livres de cens et 35 chapons par an.

Charles-Quint trouva ces biens légèrement augmentés : la motte lui appartenait pour les deux tiers et la propriété d'une garenne lui était dévolue au chemin d'Overwinden couvrant une superficie de quelque 25 petites verges de terre.

Dans la suite, l'importance du domaine de la couronne ne se modifia plus guère à Rumsdorp jusqu'à l'effondrement de l'ancien régime.

En 1626, le roi d'Espagne engagea la seigneurie avec la haute, moyenne et basse justice pour 3000 livres à Jean de Wachtendonck et la vendit, en 1645, à Antoine van der Gracht pour 3600 livres y compris les 3000 livres de l'engagement (1). De son alliance avec Anne-Claudine de Wachtendonck, Antoine van der Gracht eut une fille Elsarde-Christine, qui, par son mariage, fit passer la seigneurie aux mains de Jean-Florent de Thulden.

Jean-Florent de Thulden mourut en 1698; son épouse le suivit dans la tombe en 1721 (2).

Sa fille Josine-Isabelle, baronne de Thulden, dame de Rumsdorp et d'Overwinden, épousa Laurent-Henri Corten. Celui-ci obtint de l'empereur Charles VI « pour lui et ses descendants mâles et femelles selon l'ordre de primogéniture » le titre de baron de Rumsdorp sous le nom de Thulden.

Laurent-Henri Corten, baron de Thulden, habitait à Malines le château de Blauwensteen. Il y trépassa en 1747, sept ans après son épouse, laissant les seigneuries de Rumsdorp et d'Overwinden à son fils Joseph-Emmanuel-François.

⁽¹⁾ Registre Nº 113 de la Cour féodale du Brabant.

⁽²⁾ C'est à tort que l'obituaire d'Elsarde-Christine van der Gracht situe le décès de cette dernière au mois de juin 1721. (Chronique archéologique du Pays de Liège, 18° année, p. 72). Son blason funéraire, conservé dans l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle à Malines, indique que ce décès a eu lieu eu juillet 1721.

Joseph-Emmanuel-François, baron de Thulden, né à Malines en 1725, époux de Lucrèce Dujardin, atteste, par écrit, le 19 avril 1754, qu'il tenait la seigneurie de Rumsdorp par héritage de ses parents. Ce document est conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (1). L'acte

porte un sceau, en cire rouge, aux armes de la famille.



Sceau du Seigneur de Rumsdorp (1754)

Ces armes étaient de sable à 3 tierces d'or au chef du même, surmonté d'une couronne comtale, avec, pour tenants, deux sauvages de carnation, ceints et couronnés de lierre, la main posée sur une massue renversée et portant, de l'autre, une bannière : celle de dextre aux armes de l'écu, celle de senestre aux armes

des Van der Gracht.

Joseph-Emmanuel-François, baron de Thulden, mourut au château de Blauwensteen en 1784, veuf de son épouse depuis 1778.

Sa fille unique, Marie-Lucrèce-Gérardine Corten dite de Thulden, née à Malines en 1752, héritière de Rumsdorp et d'Overwinden, épousa Michel-François de Beelen-Bertholff, avocat au Grand Conseil de Malines, amman de Bruxelles (2).

Après la mort de Michel-François de Beelen-Bertholff, survenue à Bruxelles en 1790, la seigneurie de Rumsdorp échut à Marie-Josèphe-Catherine de Velpen dite Everaerts, qui en fit le transfert dans la famille de Pitteurs par son alliance avec Lambert-Trudon-Antoine de Pitteurs, bourgmestre de Saint-Trond, mort en 1828 (3).

Les deux époux, décédés au château de Rosoux, dorment leur dernier sommeil dans le cimetière de cette localité.

ERNEST PITON.

⁽¹⁾ Aux Archives Générales du Royaume : Archives Ecclésiastiques du Brabant, Doc. Nº 6540

⁽²⁾ Annuaire de la Noblesse belge, an. 1864, p. 312.

⁽³⁾ Annuaire de la Noblesse, an. 1896, p. 1836.

TABLES DES MATIÈRES

	Pages
Table des matières	V
Table des figures	VI
Répertoire alphabétique	VII
Procés-verbaux des séances du 27 décembre 1935 et du 31 janvier 1936	1
LH. HALKIN. Notes pour servir à l'histoire du régne de	
Corneille de Berghes, prince-évêque de Liége	4
L'embellissement de l'antique place du Marché	13
Les excursions scientifiques de l'Institut archéologique liégeois .	14
Programme des leçons de vulgarisation	16
Procès-verbaux des séances du 28 février et du 2 mars 1936	17
Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liége. Le grand chandelier de Villers-l'Evêque, par E. FRÉSON	19
E. PITON Au pays de Landen. La seigneurie d'Avernas-le-Bau- duin et de Bertrée	23
A. COLLART. Un peu de toponymie	30
F. M. A lire	35
Procès-verbaux des séances du 24 avril et du 29 mai 1936	41
B. Wibin. A propos d'une route romaine	43
F. M. A lire	56
Procès-verbaux des séances du 3 juillet, du 25 septembre et du 30	
octobre 1936	57
LE. HALKIN. L'élection du prince-èvêque de Liége Corneille de Berghes	61
E. PITON. Au pays de Landen. La seigneurie de Rumsdorp	74

TABLE DES FIGURES

																		Pages
Chandelier de Villers-l'Evêque																20		
Ecuss	on																	21
Carte																		
Carte																		
Sceau	du	se	ign	eui	ď	e R	tun	nsd	or	D								76

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE

Α

ADRIEN VI, 66, 69. AMAY, 44, 50, 51. A.M.I.A.L., 1, 3, 57. Ansiaux, abbé Paul, auteur cité, 35. ANTIQUITÉS BELGO-ROMAINES, 43-56. ARLON, 46, 60. AUTRICHE, Georges d', princeévêque de Liége, 13, 19, 56. AVERNAS-LE-BAUDUIN, 23-30.

CLÉMENT VII. 66. CLèves, Guillaume de, 6. COENS, Maurice, auteur cité, COLLART, André, auteur, 30-35. COLLIN, Guillaume, 29; Pierre, 29. CORTEMBACII, Louis de, 69. CORTEN, Henri de, 75; Joseph de, 75; Laurent de, 75. COUVIN. 8. CROY, Eustache de, 68, 69. CURANGE, 70.

B

Baldéric, évêque de Liége, 38. BEAUJOLAIS, 43. BEECKMAN, Jean-Nicolas, 28, 29; Marie-Anne, 29; Philippe-Antoine, 26. BEELEN-BERTHOFF. Michel François, 76. BERGHES, famille de, 61, 66; Corneille de, prince-évêque de Liége, 4-13, 56, 61-74; Robert de, prince-évêque de Liége, 56. BERTRÉE, 23-30. BLAUWENSTEEN, 75. Bolland, Pierre de, 72. Braze, François, 23-26; Henri, 28; Louise, 26, 28. BRÉE, 8, 73. BRESSE, 41. BREUER, Jacques, conférencier, 60. BRIFFAUX, Etienne, 30. Brone, Lambert, 30.

D

Dacos, Joseph, 30. Danon, François, 30. DEMARTEAUX, François, 30. DILSEN, 11. DINANT, 8, 73. Docouler, Lambert, 25. DOMMARTIN, 45. Dujardin, Lucrèce, 76. DUMONT, Jules, conférencier, 3, 41, 43.

E

EGMONT, Charles d', 6; Florent d', 62, 69; Georges d', 68, 69. ENCKEVORT, Michel, 69. ENFFANS, Adrien-Guillaume des, 29; François-Hippolyte des, 29. Everaerts, Marie-Josephe, 76. Excursions scientifiques, 14-

F

FLÔNE, 46-50. FOREZ, 41. Freson, Ernest, auteur, 19; conférencier, 58.

 \mathbf{C}

CHARLES-QUINT, 4, 64, 74, 75. CHOKIER, Jean de, 36. CINEY, 8.

G

Geloes, Jean-René de, 23. Gracht, famille van der, 62, 75. Gueldre, 6.

H

Haccourt, Charles, 30.
Halkin, Léon-E., auteur, 4, 61; conférencier, 19.
Hamal-Nandrin, J., auteur cité, 38.
Harsin, Paul, auteur cité, 37.
Hasselt, 8, 73.
Hesbaye, 40.
Hezius, Thierry, 69.
Hoc, Marcel, auteur cité, 37.
Hongrie, Marie de, 4, 12, 67.
Horion, 45.
Huy, 73.

I, J, K

INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉgeois, voir A.M.I.A.L., cau-Excurseries publiques, sions scientifiques, leçons Musées, de vulgarisation, Procès-verbaux, Rapports annuels. INVENTAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANCIEN PAYS DE LIÉGE, 19. **JEHAY**, 46. Кемехне, 45. KONINXHEIM, 45.

L

La cambre, 62, 70.

Lamarche, Robert, donateur, 58.

Lange, Jean de, 29.

Lannoy, Philippe de, 4.

La Ruelle, Sébastien, 37.

Leçons de vulgarisation, 16.

Liége, Détroit, 71; dominicains, 36; La Bastrée, 33;

Marché, 13; porte de Saint-

Léonard, 71; princes-évêques, voir Autriche, Baldéric, Berghes, Marck, Oultremont, Wolbodon; Saint-Lambert, 63, 70; Saint-Paul, 63, Violette, 71.

LIGNE, Louis de, 62.

LILLE, 63.

LOOZ, 73.

LOUIS, Maria, auteur cité, 38.

LOWAIGE, 45.

M

MACONNAIS, 43. MAESEYCK, 8, 73. MAESTRICHT, 8, 70, 72. MAGNETTE, Félix, auteur, 35, 56; conférencier, 2, 59. MARCK, Erard de la, princeévêque de Liège, 56, 62, Guillaume de la, 10, 68, 69; Philippe de la, 63; Robert de la, 63. MARNEFFE, Martin de, 23, 26, 27, 30. MELDERT, Jean van, 30. MÉRICOURT, Théroigne de, 59. MOMALLE, 45. Mомвеек. Godefroid de, 23. Jean de, 23. Montfoort, Pierre de, 72, Moreau, Henri, 29. MOTTART-VAN MARCKE, donatrice, 59. MOTTIN, Pierre, 30. MUSÉES DE L'INSTITUT ARCHÉO-LOGIQUE LIÉGEOIS, 1, 3, 57, 58, 59.

N

NIERMAYER, Dr, auteur cité, 38. NIFFLE, Mr, donateur, 59. NIGRI, Philippe, 4. NIVELLES, 3. NOVILLE, 45. 0

ODEUR, 45.
OMBRET, 44, 50, 51, 53, 55, 56.
OULTREMONT, Charles d', prince-évêque de Liége, 58.
OVERWINDEN, 75.

2

PIETTE, Anne, 27.
PIRENNE, Henri, 2.
PITON, Ernest, auteur, 23, 74.
PITTEURS, famille de, 76.
PONTHIÈRE, 53.
PONTISSE, 33.
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES,
1, 17, 41, 57.
PRO HASBANIA, 40.

R

RAPPORTS ANNUELS, 17. ROSOUX, 76. ROSSEM, Martin van, 6. RUMSDORP, 74, 76.

 \mathbf{s}

SAINT-GEORGES, 45. SAINT-TROND, 70, 73. SERVAIS, Jean, auteur cité, 38. SEUTELET, S., 30. SITTARD, 11. STOCKHEIM, 8, 72. SYLVIUS, Grégoire, 35.

T

THULDEN, famille de, 75. Tongres, 44, 73. Toponymie, 30.

U, V

UDEKEM, Claire-Joséphine, d' 29. VELPEN, Marie-Joséphe, 76. VILLERS-L'EVÊQUE, 19-22, 58. VISÉ, 8.

W

Wachtendonck, famille de, 75.
Wasseige, Mr, donateur, 42.
Wibin, Dr B., auteur, 43;
auteur cité, 38.
Wilmart, Grégoire, 30.
Witten, Jean, 74.
Wolbodon, évêque de Liége, 39.

Y, Z

YERNAWE, 46. ZEVENBERGEN, Marie-Madeleine de, 62.